Cheratte au XVIIe siècle

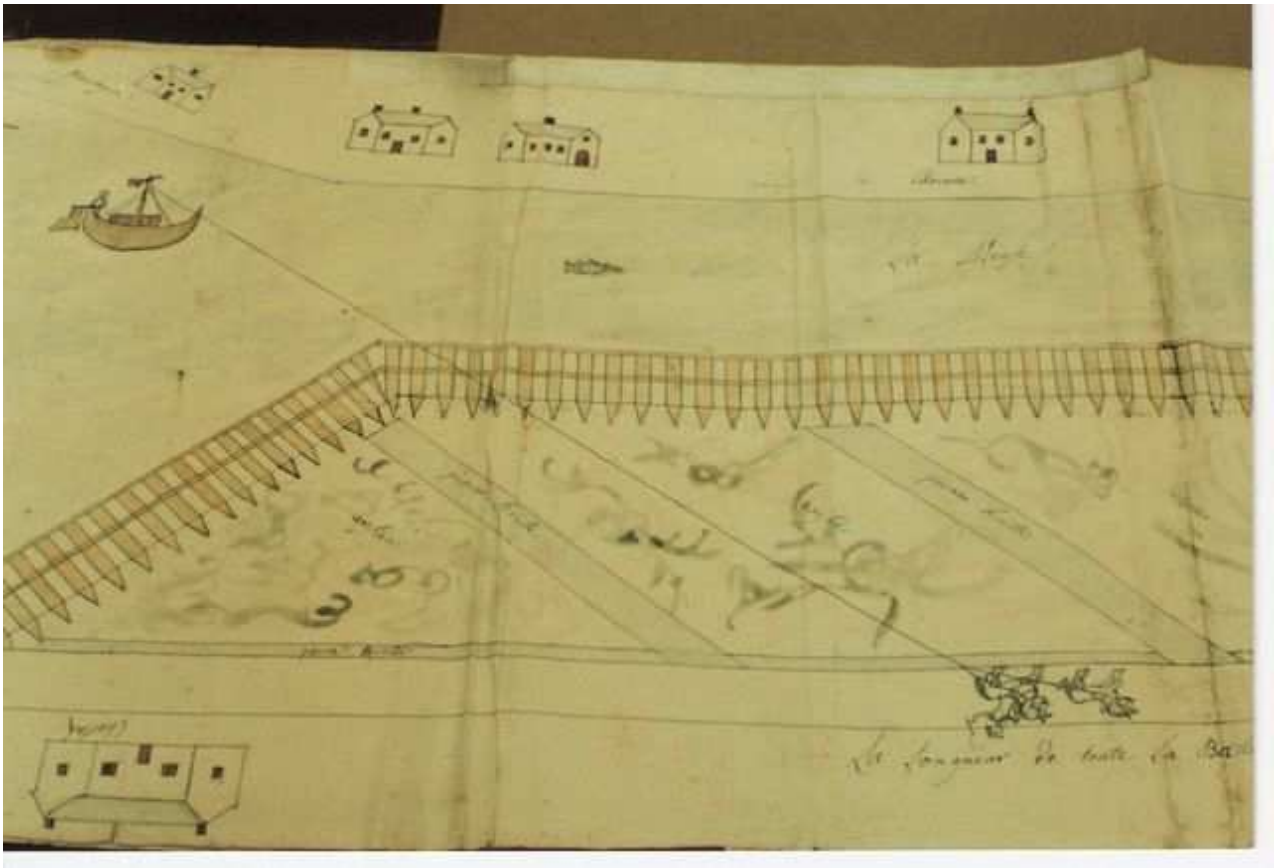

Cheratte au XVIIe siècle

Cheratte au XVIIe siècle 1
Chap 1. Origine des Documents 3
A . Le Microfilm 3
B. Les Autres Sources 4
Chap 2 : Rédaction des Registres 6
A. Les Curés rédacteurs 6
B. Continuité des documents 8
Chap 3 : Chiffres et Lettres 11
A. Les Dates 11
B. Les Chiffres 14
a) Les Baptêmes 14
b) Les Mariages 15
c) Les Décès 16
Chap. 4 : Quels Noms et Prénoms ? 17
A.. Origines des Noms 17
a) Le Concile de Trente 18
b) Différences de langage 18
c) Les diminutifs 18
d) La déclinaison latine 19
e) Le Tréma sur la dernière lettre ou l'élision de cette dernière lettre 20
B. Noms de lieux 22
C. Noms de métiers 23
D. Difficultés pour certains prénoms 24
E. Gymnastique des noms et prénoms 25
F. Orthographies 26
Chap 5 . Les Baptêmes et Confirmations 27
A. Formulations de Baptême 27
B. Formulations de Confirmation 27
C. Filiation 27
D. Parrains et Marraines 30
E. Baptêmes en dehors de la paroisse officielle 32
F. Un Baptême peu commun 33
G . Une coutume pour un prénom 33
Chap 6 . Les Mariages 34
A. Formulations de Mariage 34
B. Publication des bans 35
C. Les Témoins de Mariage 36
D. Les dispenses de mariage 36
Chap 7 : Les Décès 37
A. Formulations de Décès 37
B. Causes de Décès 37
C. Le Sacrement des Morts 40
D. Spécificités des Ages 41
E. Dons et Coûts 41
F. Date des Obsèques 42
G. Mentions Diverses 42

Chap 1. Origine des Documents

A . Le Microfilm

Le microfilm porte sur plusieurs registres , qui ont été photographiés les uns à la suite des autres, dans une même suite . Ils portent d'ailleurs une pagination, probablement notées plus tard, car de la même écriture pour les diverses années concernées.

a) Le premier registre examiné est celui des baptêmes faits à l'église paroissiale de Cheratte Notre Dame. Ce registre a été commencé par Mr l'abbé André Florzé en novembre 1611.

Ce registre, comme les autres anciens registres, ne sont pas consultables, car très fragiles. Nous avons donc procédé de la manière suivante.

Ces registres , comme tant d'autres à travers le monde, ont été photographiés par des adeptes de l'Eglise de Jésus Christ des Saints du Dernier Jour, appelés aussi "Mormons".
Ces films photographiques ont été montés sur bandes-rouleaux et sont consultables dans les locaux des Archives Générales du Royaume de Liège, rue du Chéra à Liège-Cointe.
C'est là que nous les avons, à notre tour, photocopiés , afin de pouvoir les travailler, à notre aise, à notre domicile.

Extrait d'un livre Mormon de Smith

Le premier registre consulté porte les mentions suivantes :

" Soiled Document : Water damage " : les Mormons ont donc trouvé que ces registres avaient été endommagés par l'eau ou l'humidité, et c'est bien vrai. Que de pages sont abîmées, que de mots sont perdus, effacés, illisibles... Dans la deuxième partie de ce travail, concernant les familles, nous devrons laisser bien des ... indiquant des mots ou parties de mots manquants ,

parfois aussi des ??? indiquant un déchiffrement approximatif et peut-être erroné de ce qui a été un texte et qui n'est plus qu'une trace d'encre très abîmée par l'eau. Nous avons fait ce qu'il nous était possible de faire.

Nous reprendrons , pour la majorité des inscriptions trouvées dans ce microfilm, les indication de numérotation des folios , soit par la mention "folio 1 " , soit, en résumé, "f°1" .

La première page du registre porte le "Titre" suivant ,en latin :

" Registre de l'église paroissiale de Cheratte, des noms des baptêmes, mariages, décès et confirmations, depuis l'année 1611 . André Florzée,curé." (folio 1)

Ce premier registre porte encore ces mentions, en français ,ajoutées à la période autrichienne :

" Déclaration des registres de baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale de notre dame de Cheratte dans le Comté de Dalhem autrichien, Diocèse de Liège, et qui reposent à la maison pastoralle d'illecq
primo un Registre in Folio couvert de parchemin contenant les baptêmes mariages et sépultures depuis L'an mille six cent et onze jusqu'en L'an mille six cent quatre vingt et sept...
un second registre in Folio couvert de peau jeaune avec les baptêmes, mariages et sépultures commencant au vingt mars de L'an mille six cent quatre vingt et sept et finissant en L'an mille sept cent cincquante quatre".

b) Le registre qui suit est celui des mariages ; il porte la mention suivante : " Noîa tal viroribus quod mulieribus matrimonio junctorum in ecclesia parochiali de Cheratte ab anno 1611" . Il commence au folio 198.

c) Le registre des décès suit celui des mariages et commence à la pagination 240. Il porte, au-dessus de sa première page l'annotation suivante : " Virorum ac mulierum vita functorum nomina ab anno 1611 " . Le premier décès enregistré date du 11.9.1611.

B. Les Autres Sources

Les autres sources utilisées dans la deuxième partie sont disparates.
Nous y retrouvons des articles, des livres ou des ouvrages réalisés par différentes personnes, et desquels nous avons retiré certains renseignements sur certaines personnes ou certaines familles.

Il y a aussi d'autres documents provenant des Archives Générales du Royaume, que ce soit à Liège ou à Bruxelles, ou d'autres collections d'Archives officielles. Nous les mentionnons alors à chacun des prélèvements.
En vrac, nous avons compulsé et retenu pour notre travail les travaux suivants :

- Collart : Libre Seigneurie : t. 1 et 2 et Haute Cour de Herstal
- Archives de l'Etat à Liège : divers emprunts renseignés A.E.L.W ou A.E.L.H.
- Archives Générales du Royaume à Bruxelles : divers emprunts renseignés A.G.R.
- M. Debouxhtay : Histoire de Cheratte

- Oeuvres de Cheratte : AELH
- Archives Populaires de Wallonie : divers emprunts renseignés A.P.W.
- Procès Sarolea : A.C.W.
- Jo Massin : Généalogie de la famille de Sarolea de Cheratte
- Jean Simon Renier : Historique de l'Abbaye de Valdieu Verviers 1865
- Antoine van de Kerckhoven : Histoire de l'Abbaye de Valdieu Liège 1953
- Thomas Lambiet : L'abbaye de Valdieu Verviers 1980
- A.E.L : actes du notaire Piron Crahea (1641…) = A.P.C

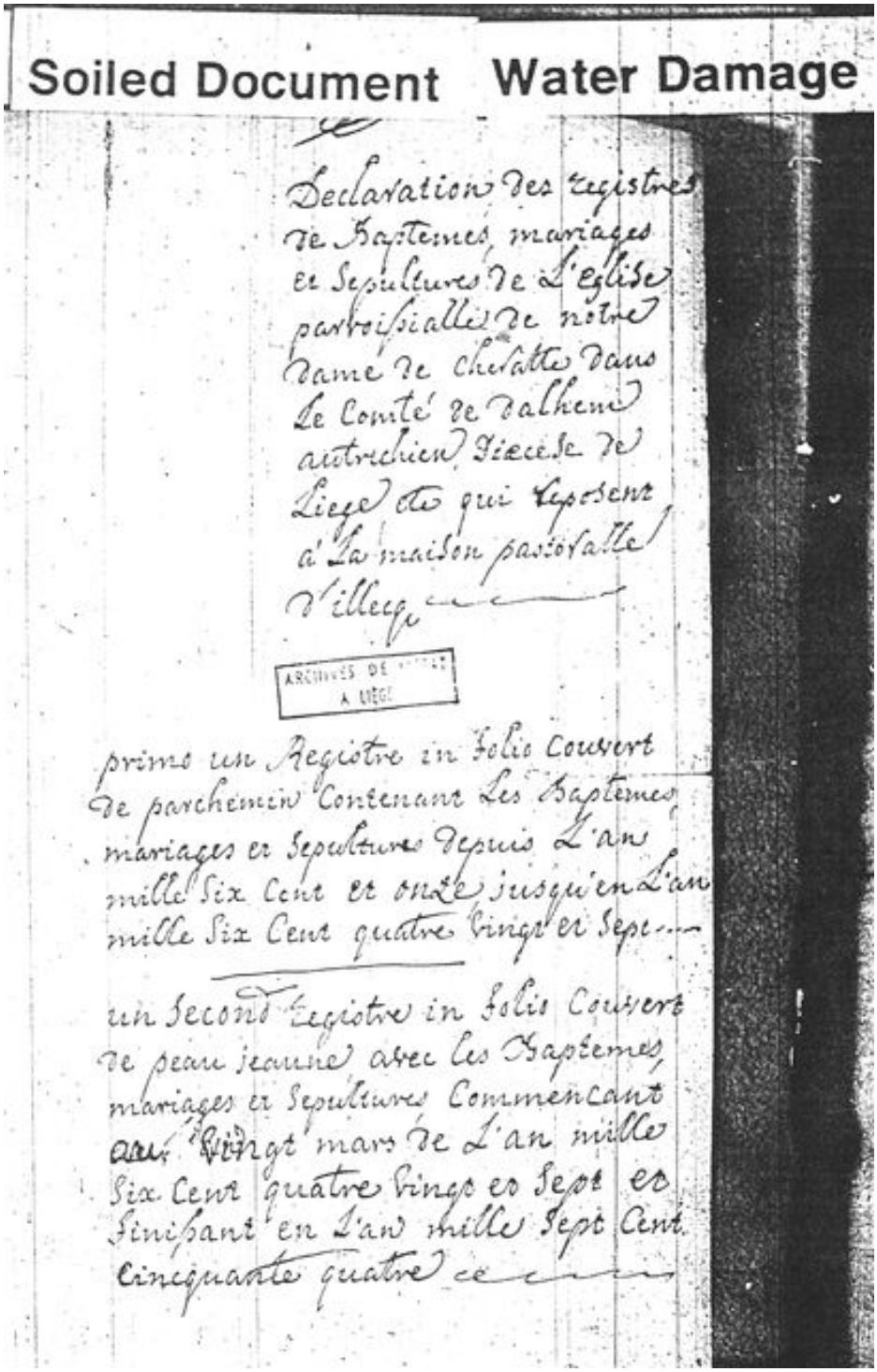

Page de garde des registres de Cheratte

Chap 2 : Rédaction des Registres

A. Les Curés rédacteurs

Si la première page du registre des baptêmes est annoncée comme commencé par "l'abbé André Florzée, curé de Cheratte ..." , il y a d'autres prêtres qui y ont inscrit des baptêmes. Les écritures diffèrent à plusieurs endroits du registre.

Chaque nouveau prêtre amène ses particularités graphiques, avec ses abréviations de mots, ses formulations, son style littéraire, son écriture..., bref c'est chaque fois une nouvelle difficulté à surmonter.

Ces prêtres sont, bien sûr, d'abord les curés de Cheratte, mais aussi , et c'est plus difficile de les reconnaître à leurs écritures, plusieurs chapelains de Cheratte, dont nous avons certains noms, et d'autres prêtres de "passage" qui ont inscrit l'une ou l'autre attestation, sans pour cela nécessairement, laisser leur nom en signature. Nous ne pouvons donc que citer ceux qui ont laissé trace de leur identité.

Dans le premier registre, celui des baptêmes, nous trouvons les prêtres suivants :

1. André Florzé : curé de Cheratte ,commence le registre le 28.11.1611. Le dernier baptême qui lui est attribuable est daté du 10.1.1640. Nous savons, par le registre des décès, qu'il est décédé le 2.4.1640 à Cheratte.

2. Nicolas Piroulle : curé de Richelle puis de Cheratte, continue ce registre le 17.5.1640 : "17 may baptizata est a me Nicolao Piroulle, dominus parochialis de Cherat ..." . La page de ce registre porte en tête la mention de l'année 1640 . Nous supposons qu'il s'agit de la prolongation du même registre commencé par l'abbé Florzé, puisque les pages portent des numéros qui se suivent .
Il se dit, plus loin, (11.2.1641), "Nicolas Piroulle, ecclesiae Cherat rector...".

Son latin est plus qu'approximatif : de nombreuses erreurs de déclinaison émaillent ses textes, les rendant parfois difficiles à interpréter, car nous n'avons alors pas la facilité de traduire du latin en français en nous servant d'un latin correct.

Après un "intermède" du chapelain Noël Petri, il reprend ce registre le 23.1.1644, mais de façon très désordonnée .
Il reprend ensuite ce registre le 1.11.1651. L'écriture et les formulations utilisées depuis le 4.6.1646 sont remplacées par celles que Piroulle a l'habitude d'utiliser. Il arrête de nouveau le registre le 12.12.1651.
Il reprend encore du 9.1.1649 au 28.2.1652, de nouveau de façon très incomplète et désordonnée , puis de nouveau du 12 au 13.1.1653. Ce seront les dernières inscriptions qu'il y fera. Rappelons qu'il décèdera le 1.2.1654.

3 : Noël Petrus : chapelain de Cheratte , continue le registre des baptêmes dès février 1642 jusqu'au 23.12.1643 .

4 : Arnold Burdo : écrit cette « nota » au bas de la page 79 du registre des baptêmes (note très abîmée et difficilement lisible) : « Quod ego Arnoldus Burdo p. in Cheratte primo anno me residentie reperi inter multas clamas que dam noâ baptisatorum ab anno 1644 que qe non erat hic locus notandi quinque folis pagi »
Il indique donc, en note, sur cette page du registre n° 79, qu'il essaye de reprendre ce registre, malgré le fait que plusieurs baptêmes n'ont pas été notés, depuis 1644. Il en notera quelques-uns, sur base d'attestations reçues. Il reprend le registre en date du 4.6.1646. Il semble, d'après le changement d'écriture, qu'il ait arrêté le registre le 11.10.1651, registre repris pour novembre et décembre 1651 par Nicolas Piroulle.

(cette note est inscrite au bas de la page 79 – « le soubescript donne l'attestation de l'aage et baptesme de Barbe fille Philippe Bricquet et de Jehenne Loes legittimes conjoincts , ne le trouvant au registre marqué , nous at doncqz declaré come il declare de l'avoir levé sur les ss fons de baptesme du temps de Mre Nicolas Piroulle pasteur environ l'an 1646 12 mars , Catharinne Alexis qui en at bonne memoire et declare le parin Jean Bricquet avoir esté » (folio 79)

Après ce 12.12.1651, il complète le registre en réinscrivant des baptêmes non inscrits, datant du 27.3.1644 au 2.9.1647. Certains baptêmes sont ainsi inscrits deux fois dans ce registre .
Pour l'année 1644, il inscrit 23 baptêmes dont un était déjà inscrit. Pour 1645, il en inscrit 17 ; pour 1646, il en inscrit 2 ; pour 1647, il en inscrit 2 ; ensuite, il en inscrit 1 pour 1641, 1 pour 1642 et enfin, 14 pour 1643.
Le premier baptême inscrit , celui de Gérard fils de Ranskin Paulus (27.3.1644) est suivi de cette inscription difficilement lisible : « susceptores Jacobus Piroule et Maria Raes uxore eius fuerunt fontes Rempti (redempti) nom… (nomine ?) plane indignum noê Ecclesia … »

5 : Mr Jacques Le Page : cité comme chapelain de Cheratte au mariage de François de Préau et Marie Fayn (14.2.1651),

6 : Mr Henri Dedrey : une écriture nouvelle continue le registre en date du 26.6.1652 jusqu'au 8.1.1653 . Son nom apparaît à plusieurs reprises comme parrain d'enfants nés pendant cette période . De même , il est « chapelain de Cheratte » lors des baptêmes à partir du 8.2.1654 (comme célébrant au baptême de Jacques Chaineux : 8.2.1654 – « a me M^re Henricus Dedrey sacellanus de Cherat » - f°96) . Cette mention est cependant barrée dans cet acte de baptême.
Au baptême de Marie Chaineux (28.2.1654) , il inscrit : « a me M^re Henrici Dedrey sacellanus de Cherat » - f°96 .
La photographie des documents de l'année 1654 (folio 96) montre que trois baptêmes sont en bonne partie dissimulés sous une autre feuille , dont on aperçoit un coin plié. Nous reprenons ici les quelques mots visibles de ces trois baptêmes , qu'il nous est impossible de classer .

a) « …Severini … susceptores Mattheus… Hermine »
b) « … Joîs le… susceptores eius… »
c) « … Ludovici… eique nomen… susceptores fuerunt… matrina… »

Ces trois baptêmes se retrouvent , plus loin , au folio 98.

7 : Magister Pierre Windelle : souvent repris sous le sigle "M.P.W." , cité comme célébrant lors de plusieurs baptêmes dans les années 1655 (Severin Noël – 3.9.1655 : « a Mrô Petrus Windelle » - f°100) , 1657, 1658

8 : R.D. Theodore Bertrandi Morea : curé de Cheratte dès 1654 : le registre des mariages porte cette mention : " nomina eorum qui matrimonio juncti sunt tempore quo R.D. Theodorus Bertrandi Morea ecclesiani parochialeni de Cheratte rexit A° 1654"

Le premier mariage qu'il inscrit porte la date du 27.8.1654. Son écriture est assez petite, mais très lisible.
Il est aussi cité , pour la première fois comme curé de Cheratte , sur le registre des baptêmes , le 26.3.1655 (D. Theodorus Bertrandi pastor de Cheratte) .

9 : R. D. M. Lambert Vilers : curé de Ste Gangulphe : célèbre plusieurs mariages à Cheratte, entre les années 1657 et 1659

10 : Magister Arnold d'Abnea : chapelain de Wandre , cité comme célébrant au mariage à Cheratte de Denis Simonis de Mortier avec Catherine Bonam (18.8.1660), et d'autres par la suite

11 : Arnold Crins : est cité comme parrain de baptême à quelque reprises : cité comme parrain au baptême de Catherine Giem (29.8.1662 – « M. Arnoldus Crins vices agens D. Francis. de Sarolea » - f°119) , de Marie Malchar (1.3.1665 – « Arnoldus Crins vices agens D. Francisci de Sarolea » - f°126) …

B. Continuité des documents

Les registres ne couvrent malheureusement pas toutes les années, ou pas tous les baptêmes , mariages ou décès de toutes les années.

Parfois, le curé a dû s'absenter et les baptêmes, mariages ou décès ont pu être effectués et inscrits par un autre prêtre dans une paroisse voisine (Wandre paroisse d'Herstal, Sarolay-Argenteau paroisse de Hermalle...).

C'est d'ailleurs aussi le cas dans l'autre sens, où des baptêmes d'enfants de Wandre ou Argenteau , plus rarement des mariages ou décès sont effectués à Cheratte, le prêtre de ces paroisses étant absent.

Parfois aussi, le prêtre en charge de la paroisse a oublié d'inscrire certains baptêmes , mariages ou décès , et un autre a essayé d'y suppléer, ce qui entraîne parfois des doublets.

On ne peut donc pas être tout à fait sûr que tous les baptêmes , mariages ou décès de Cheratte ont bien été inscrits. Nous avons essayé de renseigner ces périodes d'oubli.

Il faudrait aller inspecter les registres des baptêmes et mariages des paroisses voisines (Wandre, Herstal, Hermalle, Saint Remy...) pour y retrouver les inscriptions oubliées.

Une autre source d'oubli vient du fait que des familles, originaires d'autres paroisses, continuent à y faire baptiser ou marier leurs enfants, et enterrer leurs défunts , qui ne sont donc pas renseignés sur Cheratte. C'est d'ailleurs aussi le cas pour des Cherattois établis dans d'autres paroisses, et qui reviennent à Cheratte y faire baptiser et marier leurs enfants , ou y faire ensevelir leurs défunts , ou seulement certains d'entre eux.

Tout ceci fait que nous ne pouvons reprendre que les noms des personnes ayant été baptisées, mariées ou enterrées à Cheratte, et non pas TOUTES les personnes de ces familles.

C'est pourquoi aussi, ce travail n'est pas un travail de généalogie pure - il faudrait pour cela faire les recherches dans les autres paroisses - mais plus simplement un travail pouvant aider ceux qui effectuent des recherches généalogiques.

a) Un "trou" important concerne les années entre le 26.1.1636 et le 28.2.1639, pour ce qui concerne le registre des baptêmes.

Ainsi, la première partie du registre du curé André Florzée, porte la mention suivante :
« Multi desunt qui propter nostram exulationem et absentiâ nô fuerunt registrati in hoc registro ».
" De nombreuses personnes manquent, qui, à cause de notre exil et de notre absence, ne furent pas enregistrées dans ce registre." Cette mention est portée au registre après le baptême du 4.4.1639.

Il n'y a, non plus, pas de baptême inscrit entre le 6.3.1641 et le 3.10.1641, entre le 2.2.1642 et le 4.9.1642, entre le 4.9.1642 et le 30.11.1642 sous le pastorat de Nicolas Piroulle.

Alors qu'il y a une moyenne de 12 baptêmes par an, les années concernées ne reprennent que : 3 pour 1636, 0 pour 1637, 0 pour 1638, 7 pour 1639, 5 pour 1640, 7 pour 1641 , 7 pour 1642 , avant d'en revenir, pour 1643, à une situation normale.

La période comprise entre le 14.3.1644 et le 4.6.1646 est aussi très perturbée. Une page du registre porte quatre baptèmes situés entre septembre 1644 et décembre 1646, qui, visiblement, ont été inscrit là, sans ordre et par diverses personnes, vu la disparité des écritures, sur base d'attestations venant de parrains ou marraines.

Dès 1646, le successeur du curé Nicolas Piroulle , le curé Burdo, tentera de remettre de l'ordre dans le registre, en indiquant les baptêmes célébrés entre 1640 et 1646. Certains baptêmes de ces années-là avaient déjà été inscrits au registre, d'autres non. On trouvera donc certains baptêmes "ajoutés" et d'autres qui y sont portés une seconde fois.

On trouve ainsi , au départ de chaque année « complétée » par le curé Burdo , des indications comme « Reperi ergo hec nomina » pour 1644 , « adhuc hic error » pour 1646 , « Reperi adhuc hec nomina » pour 1642 …

b) En ce qui concerne le registre des mariages, il n'y a pas grand chose d'indiqué pour les années 1618 à 1629 : 2 mariages en 1618, 0 en 1619, 1 en 1620, 3 en 1621, 0 en 1622, 3 en 1623, 1 en 1624, 5 en 1625, 2 en 1626, 0 en 1627,0 en 1628 et 3 en 1629.

Le registre saute, ensuite, par une mention d'un baptême et celui d'un décès, à une attestation, en français, pour un mariage en 1653, pour ensuite revenir, en français de nouveau, à l'année 1640 . Un trou important existe donc entre 1629 et 1640, années pour lesquelles nous n'avons aucune inscriptions de mariage.

En 1640, nous retrouvons l'écriture de Nicolas Piroulle, curé de Cheratte, qui utilise la langue française et d'autres formulations de mariage, que son prédécesseur. Les mariages sont inscrits pour 1640 (2) , 1641 (5) , 1642 (11),1643 (7), 1644 (6), 1645 (2), 1646 (0) , 1647 (2), 1648 (1), 1649 (0) ,1650 (4) , 1651 (6) , 1652 (0), et 1653 (0).

On passe alors assez bizarrement , à des inscriptions de registre de baptêmes, portant, en haut de page la date de 1622, mais concernant des baptêmes de 1696 !! pendant deux pages, pour revenir ensuite, à des actes de mariages concernant les années 1651 ,1652 et 1654.

Le registre des mariages reprend alors avec les mariages célébrés par le curé Théodore Bertrandi Morea , en 1654 et suivant .

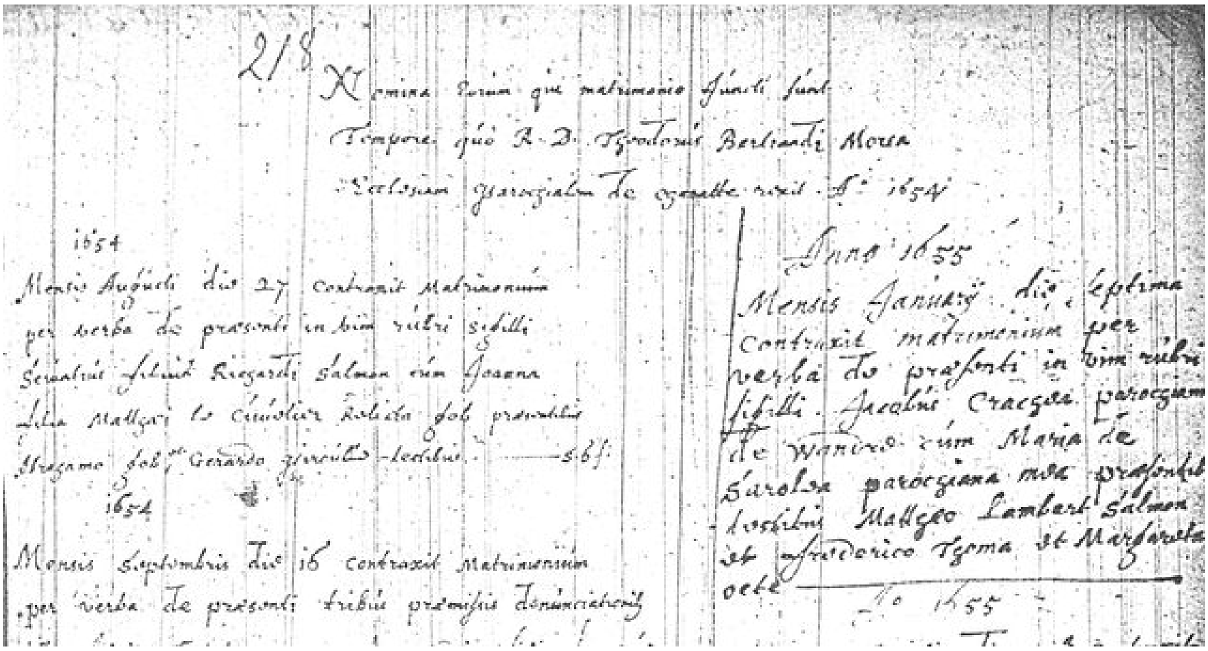
218
1654
Anno 1655

Mariages en 1654-1655 par le curé de Cheratte Théodore Bertrandi Morea (folio 218)

c) Le registre des décès montre des chiffres très divers d'une année à l'autre , suivant les états de guerre ou d'épidémie. Il est donc difficile de savoir si certains décès n'ont pas été inscrits dans ce registre.

Il apparaît cependant qu'après l'année 1635, où la grande peste fit 20 mots à Cheratte, il n'y a pas de décès inscrit pour 1636, 1637, 1638 et 1639.

De même, en 1645 et 1646, où on indique seulement 1 décès par an, on n'en trouve que 2 en 1648 et 0 en 1649.

Les "trous" du registre des décès sont donc plus difficiles à cerner, on ne peut que renvoyer aux détails des chiffres.

Chap 3 : Chiffres et Lettres

A. Les Dates

a) La première mention que nous trouvons sur les actes de baptême est souvent la date. Elle est aussi mentionnée sur les actes de mariages ou de décès.

Cette date peut aussi se trouver au milieu de l'acte, voire manquer. Si elle manque, nous supposons que le baptême, le mariage ou le décès suit le précédent et précède le suivant, donc que la date manquante se trouve entre les deux, ou est la même que celle qui précède.

Quand c'est précisément le cas, l'acte commence par ces mots latins : "eadem die ... " , ce qui signifie: "le même jour..." .

La date indiquée est le plus souvent celle du jour du baptême. La mention de la date de naissance est assez rare dans les années précédant 1640, et encore à ce moment, n'est-elle que parfois indiquée : " natus ou nata die ..." "né ou née le ..." (André Theodorin , né le 27.11.1640 et baptisé le 28.11.1640) .
Pour l'année 1664 , le curé indique pour les baptêmes de l'année « beneDICtIoneM eX LibertI reportent » .
Pour les mariages, nous trouvons , soit la date du mariage , soit celle des premiers bans . Souvent, l'acte commence par la date des premiers bans et n'en comporte pas d'autre . Nous avons, alors, considéré cette date comme celle du mariage. Il arrive aussi souvent que trois dates figurent sur l'acte : ce sont celles des trois bans ; une quatrième peut alors y figurer, à un autre endroit, c'est celle du mariage.

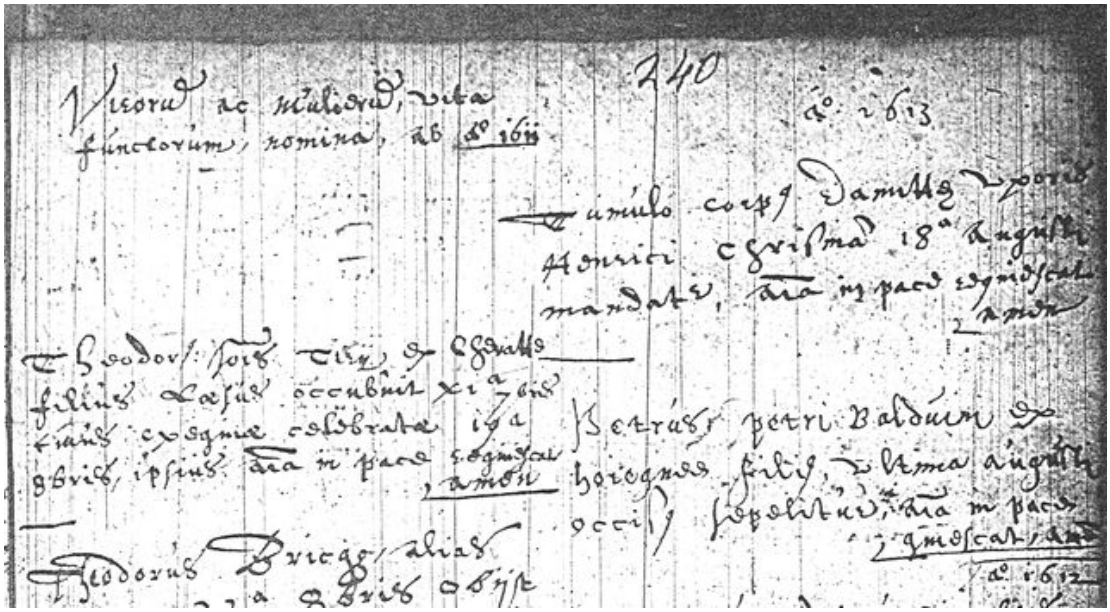

Actes de décès en 1613 (folio 240)

Pour les décès, c'est plus complexe.

Il faut regarder la mention reprise dans l'acte. Si c'est une mention comme " moritur, obiit, occubuit, migrat e vita ou trespassa ... " , l'acte indique la date du décès.

Si c'est une mention comme " sepultura mandatur , exequia celebrata, sepelitur ..." , l'acte mentionne alors la date de l'enterrement, qui n'est pas toujours celle du décès. Si la date du décès n'est pas indiquée, nous prenons alors cette date comme celle du décès.

Il arrive assez souvent que le décès et l'enterrement aient lieu le même jour . Mais nous avons aussi mention de deux dates différentes pour les deux évènements : nous reprenons alors les deux dates avec mention de l'évènement à laquelle chacune correspond.

b) Les jours sont indiqués en chiffre ordinal ou en lettres, selon la terminologie latine.
Le premier jour du mois est dit 1a ou prima die (premier jour); le deuxième est dit 2a ou secunda (second); le troisième est dit 3a ou tertia (troisième)... du mois de …
Dans les nombres 11, 21, 31, le chiffre 1 porte souvent un petit rond sur le dessus, permettant de le différencier du "i" majuscule.

Le dernier jour du mois est dit "ultima die" , au lieu de 28 février, 31 mars ou 30 avril. Par exemple : " le dernier du même mois" (30.6.1641) (31.3.1661) (31.12.1664) .
Nous avons parfois, rarement, mention du "pénultieme" (30.3.1641) ou (30.12.1641) ou antépénultieme" jour , c'est-à-dire de l'avant dernier ou avant avant dernier jour du mois. "Die penultima mensis aprilis" (29.4.1656) .

Les mois, aussi, sont indiqués en chiffres ou en lettres, selon la même terminologie latine.
Ils sont souvent indiqués en raccourci (jan, feb, jul) ou composés du chiffre auquel est ajouté "bris" (7bris pour septembris , 8bris pour octobris, 9bris pour novembre, Xbris pour décembre).

Ils sont souvent déclinés au génitif latin, car ils suivent un nombre "ordinal" :
exemple : "tertia (die) 9bris... " ce qui peut se traduire en français par " le troisième jour du mois de novembre ..." . Par exemple, le baptème du 15.1.1632 est dit : « 15a januarii 1632 » , soit le 15e de janvier 1632.

L'année est rarement écrite en lettres, sauf parfois en début d'année. Elle peut alors porter en outre une mention comme " Anno D^m nôi Jesus Ch^ri 1649 " ,soit ,en français " année 1649 à partir de la naissance de Notre Seigneur Jésus Christ" ou, en toutes lettres " Anno D^ni N^ri Jesu Christi Millesimo sexcentesimo quinquagesimo sexto " (Année à partir de la naissance de Notre Seigneur Jésus Christ Mille six cent cinquante six) ou "Annus Jesu' Christi 1642" .

" ab anno 1611" " 28 9bris" "5 die Xbris" "septima Xbris" " decima octava Xbris"
"vigesima quarta Xbris" "anno 1612" "4o junii" "24a junii" "prima junii" "
"25 maii 1630"

Certaines années sont gratifiées d'un commentaire . Par exemple , l'année 1662 porte la mention « qui foelix faustusque sit » (qu'elle soit heureuse et prospère) .

Parfois, les dates prennent référence sur certaines fêtes religieuses :

"in temporibus navitatus dni anni1641" (dans les temps de la Nativité du Seigneur de l'année 1641)
"in temporibus pente: anni 1642 " (dans les temps de Pentecôte de l'année 1642)
"in temporibus Sti Matthei 1643" (dans les temps de la St Mathieu 1643)
"jour du Saint Lambert sur le soir..." (en français pour un décès du 17.9.1640)
« 25 maÿ die ascensionis D^ni » (le 25 mai (1645) jour de l'Ascension du Seigneur) ,

Du temps du curé Nicolas Piroulle, dès 1640, on trouve régulièrement des mentions comme :

- " A° D^m 1640 mensis novemb die 27 ..." pour " Anno Domini 1640 mensis novembris die 27 ..." (en l'année de Notre Seigneur 1640, au mois de novembre, le 27...)
- " A° D^m 1641 mensis jan die 13... " pour " Anno Domini 1641 mensis januarii die 13 ..." (en l'année de Notre Seigneur 1641, au mois de Janvier, le 13...).

Pour les baptêmes de 1665 , on trouve cette année indiquée comme suit : « In noMIne patrIs et fILII et spIrItVs sanCtI natus baptIza… et reDeant » , ce qui , en ajoutant les nombres attribués à certaines lettres , donne MDCLVIIIIIIIIII , soit 1665 .
De même , pour 1666 , nous avons : « post baptIsMa seCVra Degant proLes et foVeantVr » , ce qui donne MDCLVVVI , soit 1666 .

Au baptême de Michel Philippe (4.1.1647), on trouve, pour la première fois, mention de l'heure de naissance : "circa nonam vel decimam..." (autour de la 9e ou de la 10e heure...).
A celui de François Moreau, on trouve : "ante mediam nocte circum 10 horam ..." (vers 10 heures avant le milieu de la nuit...). Ces indications sont du curé Nicolas Piroulle.

Dans des actes de décès, on trouve parfois aussi mention de l'heure ou du moment de la journée ou de la nuit :

- sur le soir (17.9.1640)
- du matin (8.1.1641)
- envers minuit (16.1.1641)
- devant minuit (10.2.1641) ...

B. Les Chiffres

a) Les Baptêmes

Les chiffres des baptêmes sont donnés pour permettre de comparer une année à l'autre, mais aussi, pour pouvoir estimer la population du village à ce moment.

On sait qu'une population de 300 habitants, par exemple, comprenant plus ou moins 40 à 50 familles, connaît une douzaine de baptêmes par an. Cela semble être le cas pour Cheratte au début du 17e siècle. Les familles comptent donc en moyenne 6 à 7 personnes.

Dans la seconde moitié du 17e siècle, Cheratte compte une moyenne de 25 à 30 baptêmes par an, ce qui semblerait dire que le village compterait, à cette période, plus ou moins 500 habitants et près de 80 familles, soit toujours 6 à 7 personnes par famille.

Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et ne veulent tracer qu'un aperçu assez sommaire de l'état de population du village.

On pourrait aussi dire que, malgré les périodes de guerres et d'épidémies qui jalonnent ce 17e siècle, Cheratte semble prospérer, au vu de l'augmentation de sa population. Cela peut tenir aussi au fait d'un pouvoir plus fort, dans le village, avec la reprise de la Seigneurie par la famille de Sarolea.

Nous prendrons donc les chiffres par année, en les subdivisant en deux, garçons et filles.

1611 partiel (3 + 2 = 5) ; 1612 (13 + 13 = 26) ; 1613 (13 + 8 = 21) ; 1614 (11 + 13 = 24) ; 1615 (12 + 14 = 26); 1616 (12 + 4 = 16) ; 1617 (10 + 13 = 23) ; 1618 (13 + 9 = 22) ; 1619 (8 + 7 = 15) ; 1620 (6 + 14 = 20) ; 1621 (8 + 13 = 21) ; 1622 (11 + 8 = 19) ; 1623 (9 + 10 = 19); 1624 (13 + 8 = 21); 1625 (9 + 6 = 15); 1626 (5 + 3 = 8) ; 1627 (11 + 8 = 19); 1628 (9 + 14 = 23); 1629 (9 + 8 = 17) ; 1630 (9 + 10 = 19) ; 1631 (9 + 13 = 22) ; 1632 (7 + 5 = 12); 1633 (12 + 8 = 20) ; 1634 (12 + 10 = 22) ; 1635 (11 + 13 = 24).

Entre 1636 et 1642, les registres ne sont pas remplis avec régularité (voir plus haut); les chiffres que nous avons sont donc à ne pas reprendre dans une comparaison .

1636 (3 + 3 = 6) ; 1637 (0) ; 1638 (0); 1639 (7 + 3 = 10); 1640 (5 + 1 = 6) ; 1641 (7 + 7 = 14); 1642 (7 + 8 = 15) .

A part les années 1652 et 1653, années qui voient la fin d'un pastorat , les données peuvent être considérées comme plus fiables . On peut assister à une "explosion démographique" à

Cheratte, pour des raisons que nous laissons à chacun à analyser (stabilité du pouvoir, meilleur rendement agricole des sols, diminution des états de guerre, meilleure alimentation et hygiène de vie, ...) .

1643 (23 + 14 = 37); 1644 (15 + 15 = 30) ; 1645 (11 + 8 = 19); 1646 (8 + 9 = 17); 1647 (10 + 10 = 20) ; 1648 (9 + 15 = 24) ; 1649 (10 + 8 = 18) ; 1650 (17 + 16 = 33) ; 1651 (19 + 15 = 34) ; 1652 (6 + 6 = 12) ; 1653 (4 + 1 = 5) ; 1654 (11 + 20 = 31) ; 1655 (20 + 22 = 42) ; 1656 (23 + 20 = 43) ; 1657 (19 + 18 = 37); 1658 (23 + 29 = 52) ; 1659 (27 + 13 = 40) ; 1660 (13 + 12 = 25); 1661 (35 + 31 = 66); 1662 (15 + 15 = 30); 1663 (11 + 14 = 26) ; 1664 (18 + 22 = 40) ; 1665 (20 + 23 = 43) ; 1666 (7 + 12 = 19) ; 1667 (16 + 24 = 40);

b) Les Mariages

Les chiffres des mariages sont plus difficiles à interpréter que ceux des naissances. En effet, si de 1612 à 1625, nous avons presque des chiffres fiables, ils sont tellement bas (5 à 6 par an) que nous savons difficilement dire si tous les mariages sont bien repris dans ces chiffres.
Ces chiffres semblent cependant, aussi bas qu'ils soient, correspondre à une population de 300 personnes comme dit plus haut.

1611 partiel (1); 1612 (4), 1613 (5), 1614 (6), 1615 (6), 1616 (4), 1617 (3), 1618 (2), 1619 (0), 1620 (1), 1621 (3), 1622 (0), 1623 (3), 1624 (3), 1625 (6) .

De 1626 à 1640, nous avons peu de mariages indiqués sur le registre . De 1641 à 1644, les chiffres semblent fiables, pour être de nouveau partiels entre 1645 et 1653.

1626 (2), 1627 (0), 1628 (0), 1629 (3), - années 1630 à 1639 : pas d'indication - 1640 (2),
1641 (5), 1642 (11), 1643 (7), 1644 (6),
1645 (2), 1646 (0), 1647 (2), 1648 (1), 1649 (0), 1650 (4) , 1651 (6), 1652 (0), 1653 (0).

Ce n'est qu'à partir de 1654 jusqu'en 1673 que les chiffres sont complets, du moins le pensons-nous, avec une moyenne de 8 à 9 mariages par an. De 1674 à 1678, nous connaissons de nouveau une période peu fiable, avec, ensuite, une amélioration pour les années 1679 à 1686.

1654 (9), 1655 (8), 1656 (4), 1657 (9), 1658 (6), 1659 (16), 1660 (7), 1661 (7), 1662 (4), 1663 (8), 1664 (4), 1665 (10), 1666 (6), 1667 (9), 1668 (6), 1669 (4), 1670 (4), 1671 (6), 1672 (6), 1673 (8),
1674 (3), 1675 (1), 1676 (3), 1677 (4), 1678 (1),
1679 (4), 1680 (6), 1681 (8), 1682 (6), 1683 (6), 1684 (4), 1685 (3), 1686 (12), 1687 (1) .

L'année 1659 voit un nombre important de mariages : il faut compter 7 mariages de soldats français et autres, notamment de l'armée du Prince de Condé. Ceux-ci ont épousé des filles de Cheratte et environs .

c) Les Décès

Les chiffres des décès sont dépendants, non plus de la densité de la population (ceci ne concernerait que les personnes âgées et la mortalité infantile) , mais aussi, et pour certaines périodes surtout, de contextes extérieurs, tels que les guerres et les épidémies.

Et le 17e siècle est un siècle comptant deux guerres importantes, qui ont fait beaucoup de morts parmi la population de Cheratte :
- la guerre de Trente ans , entre les Espagnols et les Hollandais , Cheratte étant dans le camp espagnol du Roi Empereur Ferdinand (1623 à 1628) .
- la guerre de Succession d'Autriche, entre les Austro-Espagnols et les Français de Louis XIV , les Cherattois étant dans le camp austro-espagnol

Les deux guerres ont fait de nombreuses victimes dans la population jeune de Cheratte, appelée à combattre dans les rangs des armées .

L'autre cause sont les épidémies , dont surtout celles qui accompagnent les guerres, la Peste . Celle-ci, terrible fléau, touche Cheratte d'octobre 1632 à novembre 1635 . Comme le registre des décès ne mentionne pas les décès entre 1636 et 1639, il ne nous est pas possible de savoir si cette peste a fait des victimes après 1635 à Cheratte.

Le registre des décès montre , pour la période de 1611 à 1622, un nombre "normal" de décès pour la population évoquée plus haut (300 personnes), soit une moyenne de 4 à 5 par an .

1611 partiel (3), 1612 (5), 1613 (6), 1614 (5), 1615 (8), 1616 (2), 1617 (4), 1618 (4), 1619 (3), 1620 (2), 1621 (7), 1622 (4).

Les années 1623 à 1629 tiennent compte des décès dus à la guerre de 30 ans, avec une moyenne de 10 à 11 décès par an.

1623 (11), 1624 (11), 1625 (11), 1626 (4), 1627 (4), 1628 (6), 1629 (15) .
1630 (8), 1631 (9) .

Les années 1632 à 1635 payent un lourd tribu à l'épidémie de peste .

1632 (5), 1633 (7), 1634 (14), 1635 (20).

Nous n'avons pas d'indication pour les années 1636 à 1639.

Le registre reprend en 1640 (7), 1641 (14), 1642 (8), 1643 (11) , 1644 (5) , 1645 (1), 1646 (1), 1647 (6), 1648 (2), 1649 (0), 1650 (8), 1651 (4), 1652 (5), 1653 (5), 1654 (12), 1655 (10), 1656 (18), 1657 (9), 1658 (13), 1659 (18), 1660 (17), 1661 (6), 1662 (13), 1663 (8), 1664 (6), 1665 (8), 1666 (13), 1667 (12), 1668 (20), 1669 (19), 1670 (11), 1671 (8), 1672 (11), 1673 (15), 1674 (21), 1675 (22), 1676 (30) .

4 décès de 1651 et 1 de 1652 sont repris en doublet (folio 264) . Nous ne les avons , bien entendu, pas compté deux fois !

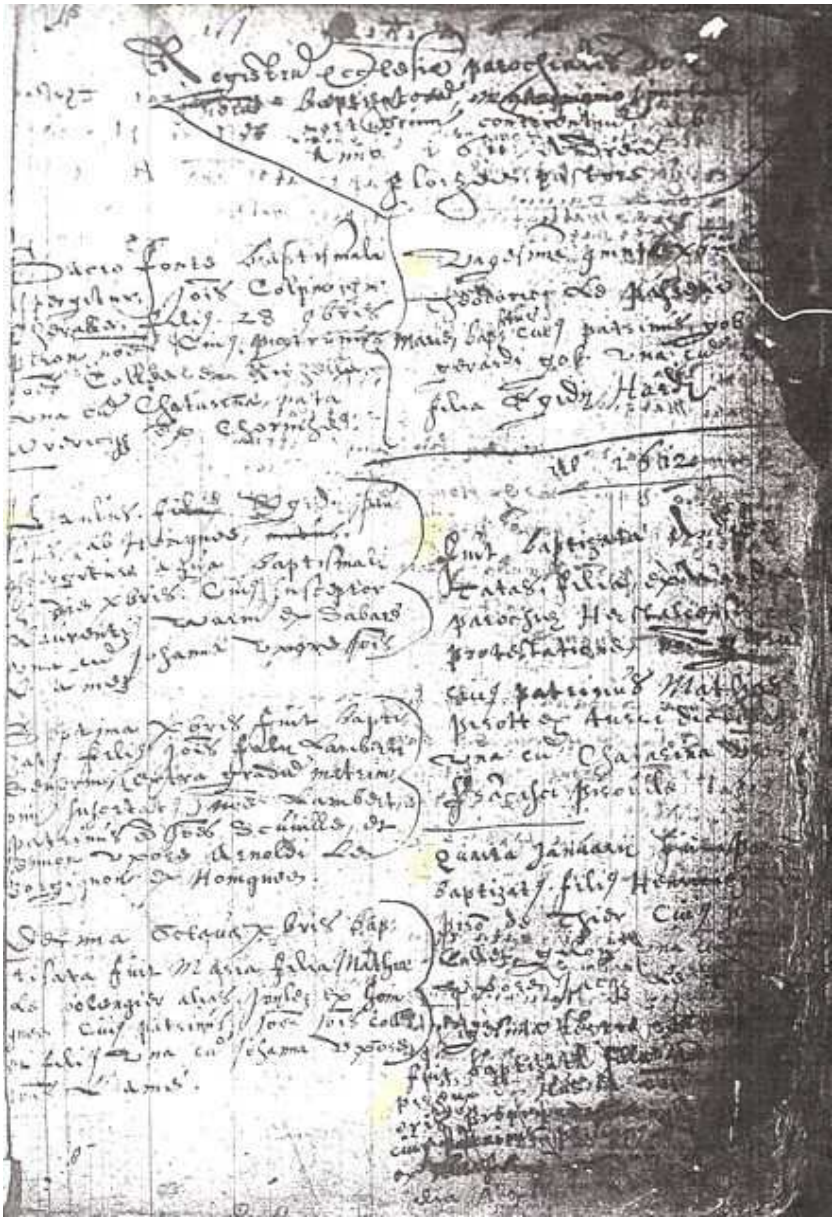

Première page du registre des baptêmes 1611

Chap. 4 : Quels Noms et Prénoms ?

A.. Origines des Noms

L'origine des noms !!!

Que de livres déjà écrits sur ce sujet. Notre souci n'est pas d'en écrire un chapitre en plus, mais simplement d'en rappeler quelques règles et d'en montrer l'application dans les noms de notre village à cette époque.

Il faut d'abord rappeler que le nom de famille n'existe pratiquement pas avant le 14e-15e siècle, sauf chez les familles de noblesse. Les gens ne portent qu'un prénom jusqu'au 12^{e} siècle , auquel, dès le 14^{e} siècle, pour les reconnaître, on ajoute souvent le prénom du père. Ainsi, Jean(fils de) Mathieu.

L’usage du « nom de famille » ne viendra qu’au 16e siècle.

a) Le Concile de Trente

Les documents qui nous donnent ces prénoms sont pratiquement inexistants pour les gens du peuple, puisque les premiers registres des églises, chez nous, ne datent que de fin 1611. Rappelons que c'est le Concile de Trente qui a recommandé aux paroisses de tenir des registres, et que l'application de ces consignes, pour le diocèse de Liège, a encore pris quelques années avant que d'être effective. C'est ce qui explique le début assez tardif, chez nous, de ces registres de baptêmes, mariages, décès et plus rarement confirmations.

Autre choses: ces documents sont écrits dans la langue de l'Eglise, le latin. Le curé prendra donc la "liberté" de traduire le prénom que les gens lui donneront. De même le nom de famille pour les familles qui en portent déjà un. De là viennent beaucoup d'interprétations, surtout lorsqu'on change de curé.

b) Différences de langage

Il ne faut pas oublier, non plus, que la grande majorité des personnes ne sait ni lire ni écrire. Lorsque quelqu'un se présente chez le curé pour une déclaration de baptème, il déclare le nom et le prénom de l'enfant, ceux des parents ainsi que des parrains et marraines . Tout cela se fait dans la langue de l'endroit, c'est à dire le WALLON.

Et qui dit wallon, dit aussi manière de le parler d'une région à l'autre. C'est ainsi qu'un curé , venant d'une autre région ,peut très bien modifier ce qu'il entend par ce qu'il comprend, ou par la manière dont il parle la langue.

Les parents, qui déclarent l'enfant, ne savent évidemment pas aider le curé à écrire ce qu'ils déclarent, à corriger ou modifier ce qu'il écrit. De là, bien des erreurs ou modifications de noms ou prénoms.

c) Les diminutifs

L'usage des diminutifs n'est pas non plus pour arranger les choses.

Le prénom Pierre, en latin Petrus, est transformé en Piron . Pour le curé, est-ce un prénom ou progressivement cela devient-il un nom de famille, lorsqu'on déclare un enfant comme Jean, fils d'Antoine, petit-fils de Piron ? L'enfant finira par s'appeller Jean PIRON.

Autre exemple. Eustache se transforme en Stas ou en Stassin, voire en Tassin ou Tasin. On retrouvera des enfants déclarés comme Stas, fils de Séverin, petit-fils de Tassin, ce qui peut devenir plus tard, Eustache TASSIN. Le baptème du 5.8.1646 comporte la mention suivante : « baptisatus Eustachius vulgo Tassin filius Eustachii Severin iunioris » ; le prêtre signale donc que la forme « Tassin » est la forme « populaire » d’Eustache.

Les abréviations concernent aussi certains noms et prénoms .

Pour les prénoms, cela se rapproche des diminutifs :
C'est ainsi que nous avons, pour Nicolas, l'usage de Cola, Collet, Collette.

Pour Eustache, nous avons Tassinet , ou mieux encore, dans sa forme latinisée (Tassinus), nous avons Tassaninet.

Pour les noms, c'est plutôt la signification de "petit de" , comme on dit pour les animaux, porcelet, pour le petit du porc, ou lapereau pour le petit du lapin, ou poulet pour le petit de la poule...
Ainsi, pour le nom Wathe (qui deviendra Woit) , nous trouvons Wathelet ou Wauthelet.

- Antoine ou Anthoine donne comme diminutif Tonet ou Thon(n)et . Dans la famille Rhenotte, par exemple , le grand père et le père se prénomment Ant(h)oine . Leurs enfants respectifs porteront le nom de famille « Rhenotte » ou « T(h)on(n)et » . Mais d'autres familles peuvent aussi compter des Ant(h)oine dont les enfants porteraient le « nom » de T(h)o(n)net ! !

d) La déclinaison latine

Le latin, en plus de la traduction du prénom, impose aussi la déclinaison de celui-ci. C'est ainsi qu'un prénom , qui se termine souvent en "us" pour les garçons et en "a" pour les filles lorsqu'il est décliné au cas du sujet (nominatif singulier), prend une autre terminaison lorsqu'il est décliné au cas du complément du nom (génitif singulier) où on trouve alors un "i" pour les garçons et un "ae" pour les filles.

Ainsi, Marie sera traduite en latin par Maria dont le génitif est Mariae.
Anne sera traduite par Anna dont le génitif est Annae.
Walther sera traduit par Waltherus dont le génitif est Waltheri.
Gilles sera traduit par Aegidius dont le génitif est Aegidii.
Toussaint sera traduit par Thossanus dont le génitif est Thossani

Et ce n'est le cas que pour les prénoms de la première conjugaison, celle des mots en "us" et en "a".

Les prénoms qui se terminent au nominatif par d'autres lettres voient aussi leur génitif prendre d'autres terminaisons .

Ainsi, Jean se traduit par Joannes dont le génitif est Joannis.
Eustache se traduit par Stas ou T(h)as dont le génitif est Stasani ou T(h)asani
Michel se traduit par Michael dont le génitif est Michaelis
Alexis se traduit par Alexis dont le génitif est Alexis
Gertrudis se traduit par Gertrudis dont le génitif est Gertrudis
Thomas se traduit par Thomas dont le génitif est Thome

C'est ainsi que certaines familles vont prendre, comme nom de famille, la forme latinisée du prénom de leur père, au nominatif ou au génitif.
On va trouver les familles Paulus, Walthéri, Tassin, Nicolai , Thiri, Simonis...

Certaines autres familles garderont simplement l'orthographie française.
On aura alors les familles Séverin, Gilles, Michel, Henri, Collin, Andrien...

Dès le 17.5.1640, le curé Nicolas Piroulle indique auprès du prénom de l'enfant ,la mention suivante : " eius nomen impositus fuit ... " (le nom qui lui est imposé fut ...) .

Plusieurs patronymes ou noms de famille sont aussi « déclinés » au génitif latin.
Ainsi, lorsqu'on parle de « Toussaint fils de Philippe Bricq », on trouve le nom de famille prolongé par un « s » ou un « z », ce qui devient « Bricqz » ou « Bricqs ».

e) Le Tréma sur la dernière lettre ou l'élision de cette dernière lettre

Pour indiquer l'origine , il est courant que la dernière lettre du prénom du papa , si c'est une voyelle , soit porteuse d'un tréma . C'est souvent une indication de paternité . Il « suffit » alors de retrouver à quelle famille appartient ce prénom pour connaître le père réel de l'enfant.

Ainsi au baptême de Jeanne Pinet (18.4.1665) , on trouve pour l'enfant « Joanna filia Joîs Paquaÿ » et pour la marraine « Joanna Paquaÿ Pinet » . Le père de l'enfant est Jean , fils de Pascal Pinet dit Paquay au nominatif et Paquaÿ au génitif.

De même citée au baptème de Anne d'el Fosse (7.2.1658) on a « Anna filia
Nicolaÿ d'el Fosse et Catharina filia Joîs Thyrÿ dit le Sutÿ coniugum » . Catherine est fille de Jean Thyrÿ dit le Sutÿ . Le nom et le surnom sont écrit sous cette forme de génitif .

De même au baptême de Eustache Scuville (20.4.1665) , on a « Gertrudis Piron Noë » , soit Gertrude fille de Piron , fils de Noël de Corty : Noë est donc une forme de génitif..

Le même emploi de cette forme de « génitif » se retrouve dans les dates : « Die 8 julÿ » est tout simplement « le huitième jour de juillet » . Ici aussi le Y porte un tréma .

L'élision de la dernière lettre d'un nom ou d'un prénom tient le même rôle , celui d'un génitif.

Ainsi , on a au baptème de Jean Thone (19.10.1618) : « Joês filius Michaelis filii Thonne' ab Hoiengnee » , soit Jean fils de Michel , fils d'Antoine . Thonne' porte l'apostrophe de l'élision pour marquer le génitif .

De même , on retrouve au baptême de Aleyde Thomas (10.12.1656) : « Aleÿdis filia Henrici Thoma' et Aleÿdis Tossani coniugum » , soit Aleyde fille de Henri , fils de Thomas . Thomas porte ici aussi l'élision pour marquer le génitif.

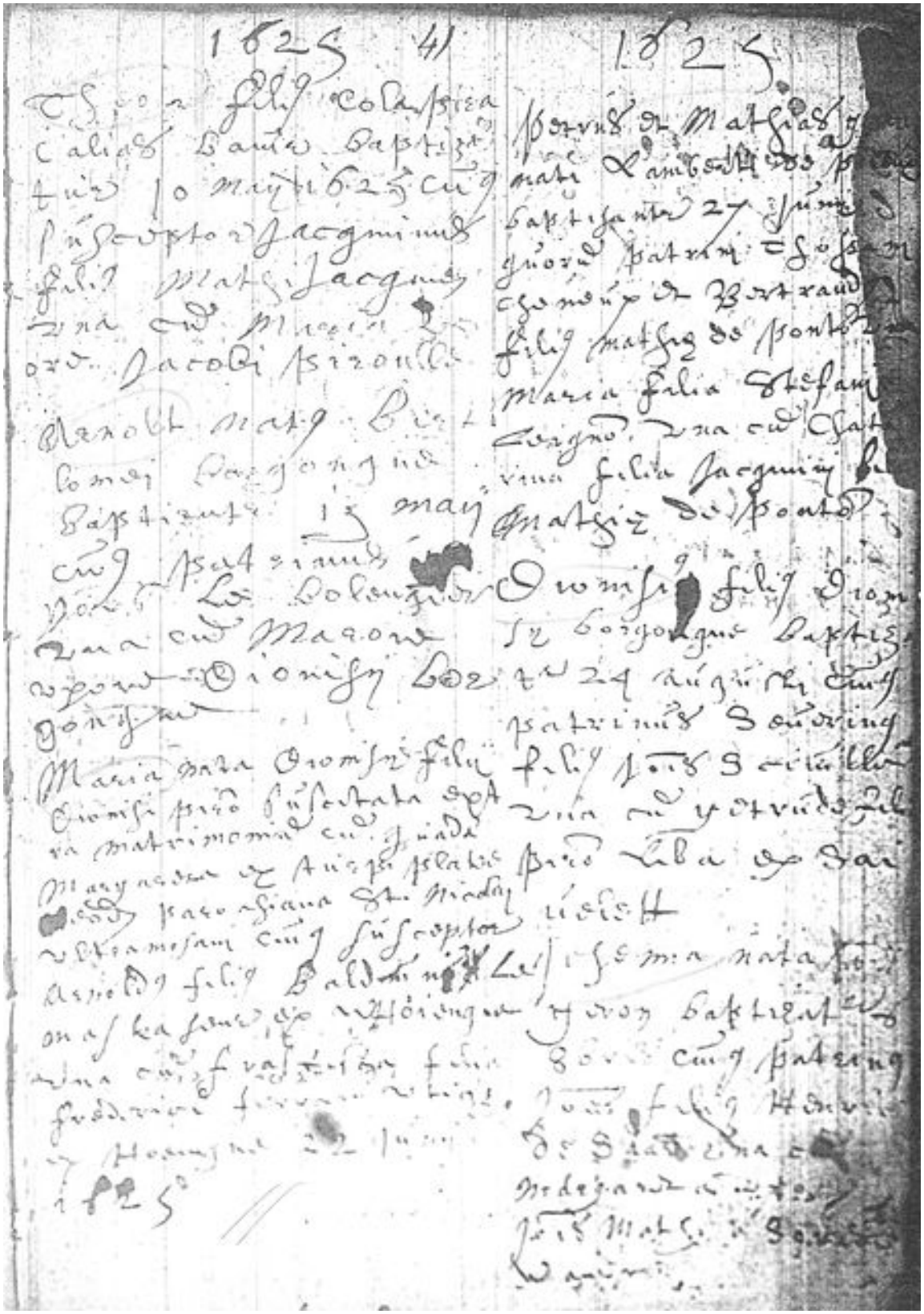

Folio 41 : actes de baptêmes en 1625

B. Noms de lieux

Chez les gens du peuple, comme d'ailleurs souvent chez les nobles, l'usage donna à certaines familles le nom d'un lieu d'où cette famille provenait , où cette famille habitait à un moment de son histoire, à moins que ce ne soit l'inverse !

Plusieurs familles de Cheratte portent ainsi ,comme nom de famille, le nom d'un lieu-dit, d'un hameau, d'un village voisin, voire d'un élément du paysage où elles vivaient. Il faut bien sûr, et ce n'est pas toujours facile, distinguer du nom de famille l'endroit habité par la personne mentionnée au registre.

Ainsi, il ne faut pas appeler "de Hoingnée" tous ceux qui sont dit "de Hoingnée", car habitant simplement ce quartier de Cheratte. Pour cet exemple, c'est assez facile, pour d'autres, ce l'est beaucoup moins.

Le registre porte, devant la mention du lieu, les prépositions latines "ex" "ab" "de", qui peuvent toutes trois signifier "de" , suivies parfois de la déclinaison du nom à l'ablatif latin . On trouve aussi l'usage du génitif latin pour signifier un tel d'un tel lieu .
Exemples : "ex Hoingnee" veut dire "provenant de Hoignée", tout comme "ex Longneux" veut dire "provenant de Lhonneux", ou comme "ex Cherat" veut dire "provenant de Cheratte".

Nous trouvons ainsi encore des personnes provenant de villages voisins ou plus lointains :
"ex Chornise " (de Cornesse) , "ex Richelle" , "ex Wandre" , " de Texgnee" (de Tignée), " ex Chertall" , "in Vivenis" , "ex Saivvlet", "Ungnee" (Hoignée) , "ex Rabozee", "a Sto Remigio" (de Saint Remy), "ex Sabare" , "a trois fonteine" ,"a Souveran Wandre", "ex Hermal" ...

Nous trouvons par contre, des mentions comme celles-ci :

" Michel ab Houss ex Hoingnee" que nous devons traduire par Michel de housse (nom de famille) , provenant de Hoignée . Nous le retrouvons d'ailleurs plus tard sous le vocable de Michel dit de Huss.

Ainsi, "de pree" est un nom de famille, qui trouve peut être son origine dans le mot "prairie" ou "pré". Il sera orthographié au génitif "de preeii" et plus tard "de preiia" ou "de preay" , nous rappelant l'endroit situé au-dessus de la Vieille Voie actuelle, le Clos du Préay.

La famille de Mathias d'Ultrivve (Doutrewe) doit son nom au fait qu'elle provenait de l'autre rive , ou "d'oultrewe " , de l'autre côté de l'eau. Quelle eau ? Probablement celle qui portera, bien plus tard, le nom de Ste Julienne . D'autant plus probable qu'il existe, à St Remy, au bord de la Julienne, un lieu-dit « Outrewe ». La terre de Chertal, de l'autre côté du passage d'eau de la Meuse est appelé "Ultra Mosam" .

De même, Arnold le Borgignon (Bourguignon - Bourgogne) tient son nom de son origine. Soit, son père ou grand'père accompagnait les troupes de Charles le Téméraire en provenance de Bourgogne, soit il a participé à cette guerre et a reçu ce nom. Il est en tous cas plus que probable que ce nom provient de ce temps où les soldats bourguignons ont envahit notre région, pour remettre les liégeois au pas.

Une autre guerre, plus tard, amènera les soldats de Louis XIV et notamment, un Georges Paris, qui provenait probablement de la capitale française. Il se mariera à Cheratte et ses enfants porteront ce nom de Paris.

Théodore Cheneux ou Chaineux doit probablement son nom au fait qu'il habitait près d'un bois de chênes, (c'est le cas aussi pour d'autres personnes qui provenaient d'un village dénommé Chênée ou Chaineux). Un hameau de Blégny porte le nom de Chefneux, origine probable de cette famille.

Un autre hameau proche de Blégny porte la dénomination de « Trois Fontaines ». La famille qui porte ce nom y trouve probablement son origine. C'est la même chose pour le hameau « de la Sipexhe », proche de Trois Fontaines, qui donnera son nom aux « Delsupexhe ».

La famille de Jean de bois dit Frexhe (frehe = humide) provient peut-être d'une terre proche d'une partie boisée et marécageuse, telle que les terres du fonds de Lhonneux, ou proches de la Julienne.

Henri de Thioux doit son nom à la pièce de terre, à Hoignée près du Pays de Liège, qui porte ce nom de "Tilleuls".

La famille de Jeanne, fille de Bastin de Wandre, a peut-être donné son nom à la ruelle qui rejoint toujours Cheratte et Wandre.

Que dire de la famille de Gilles Jardins de Wandre, qui est aussi nommée de Jardin ou des Jardins, sinon qu'ils tirent probablement leur nom d'une terre cultivée en jardins ou d'un endroit à Wandre qui portait le nom de "Jardins" ?

Pour ce qui est d'André le Clusin , le terrain qui fait limite entre Wandre et Cheratte et qui sera appellé "tenure du clusin" , lui donne son patronyme. Pas besoin de chercher plus loin.
Même chose pour Henri le Tanbury , dont la terre dite "Tambury", à la limite de Wandre, lui donne aussi son nom.

N'oublions pas ce Collin, originaire de Sarolay, qui donnera à Cheratte un petit-fils, Gilles, appellé de Sarolea, et qui sera le premier seigneur de Cheratte.

C. Noms de métiers

Des familles ont eu comme patronyme celui de leur métier, mais cela à un moment de l'existence de ces familles qui portaient, antérieurement, un autre patronyme, que nous pouvons parfois retrouver.

Mathieu le Bolengier (Boulanger) a probablement hérité ce nom de famille de son métier qui était d'assurer le pain à chacun. Lors d'un baptème le 26.10.1614, on donne à Mathieu le « nom » de « pistoris » (latin : pistor-oris = le boulanger) .

Théodore le Passeur ou le Passeux a, lui aussi, reçu ce nom d'un aïeul dont le métier était de faire traverser les Cherattois d'un bord à l'autre de la Meuse, au passage d'eau.
La famille « Le Naiveur » trouve aussi son origine dans le métier du transport par eau, par les barques entre Liège et Maestricht.

Jean de Pont, de Sabaré, change, lui, de patronyme,et à plusieurs reprises . Il est dit "Hurlez" , puis fils de "Carpentier" (carpentarii) , car son père était le charpentier de Sabaré, puis il s'appelle "Charlier" lorsqu'il devient charron. C'est lui qui s'occupe de ce qui est nécessaire aux chars du village rural et il portera bientôt le nom de son métier. En wallon, le charron est dit "tcharli" : il s'appellera "Charlier" et ses enfants après lui.

La famille de Fosse tient peut-être son nom du métier de houilleur d'un père ou grand'père. N'oublions pas qu'à cette époque, le métier de houilleur était déjà répandu à Wandre et à Cheratte.

D. Difficultés pour certains prénoms

Certains prénoms posent problèmes, parfois difficiles à surmonter.

- C'est ainsi que le prénom Jean, prénom tout simple cependant, et très usité, donne en latin : "Joannes" au nominatif et "Joannis" au génitif .
Le curé Florzée emploie, pour ce prénom un "raccourci" : "joîs" (pour le génitif Joannis) ou "joês" (pour le nominatif Joannes) ,où l'accent circonflexe que nous utilisons, est en réalité une ligne ondulée qui couvre les trois lettres après le "j". On trouve même "ja" avec un ovale sur le "a" . Et que dire d'une abréviation du français, avec « Jea' » !

Nous avons à chaque reprise traduit par "Jean" car on retrouve certaines personnes, pour lesquelles l'abbé Florzée avait inscrit "joîs", dotée du prénom Joannis, écrit en entier, par un curé suivant ou dans d'autres actes.

- Pas de trace, par contre de « Joseph » .Même vers 1640, lorsque la langue française est utilisée pendant quelques années pour les formulations de décès, nous ne voyons pas apparaître de "Joseph" .

Cela nous pose question, car AUCUN enfant ne s'appelle "Joseph" à Cheratte, ce qui peut paraître étrange. Nous n'avons pas de solution à ce problème.

- Autre problème, Eustache et Toussaint .
Pour Eustache, nous trouvons, Stas en français ou en latin, et Tassinus ou Stassinus en latin, mais aussi des formes avec "h" après le "t", donc Thassinus et Sthassinus. Enfin, certaines formes ne prennent qu'un "s", ce qui peut donner Tasinus, Thasinus, Stasinus ou Sthasinus...
Idem pour les formes au génitif, avec la terminaison "i".

Pour Toussaint, le latin nous donne Tossanus, Thossanus, Tosanus ou encore Thosanus, et idem, au génitif, avec la terminaison "i".

Il est aisé de constater que, en écriture manuelle à la plume d'oie, le "a" de Thassinus et le "o" de Thossanus seront difficile à différencier. Dans certains cas, nous reprendrons plutôt Eustache ou Toussaint suivant l'habitude des familles à utiliser l'un ou l'autre de ces deux prénoms. En cas de doute, nous mettrons celui qui nous semble le plus probable, quitte à mettre l'autre entre parenthèses, avec un point d'interrogation.

- Mathieu et Mathias . En latin, il n'y a pas de différence, c'est Matheus pour les deux. On trouve parfois deux "t", Mattheus; parfois on omet le "h", Matteus. Rarement, mais cela arrive, on retrouve Mathias au nominatif , avec diverses formes au génitif concernant la même personne : Mathee, Mathei, Matthei …
  Au génitif, nous aurons donc Matthei, Mathei ou Mattei, voire Matei ou Mathee. Mais à certains endroits, nous trouverons des formes complexes, proches de Mathias, comme Matheai... Dans ces cas, nous traduirons par Mathias. Nous le ferons aussi pour les familles où le prénom de Mathias se retrouve plus tard écrit sous cette forme francisée, ou encore dans les famille où des enfants, fin du 19e siècle, portaient ce prénom de génération en génération. On peut alors supposer que cette coutume venait déjà des 16e et 17e siècles.

Heureusement, pour certains cas, nous avons, en 1640... des inscriptions de décès en français de l'époque, où les prénoms font apparaître plus clairement la différenciation entre Mathieu et Mathias .

E. Gymnastique des noms et prénoms

Pour quelques cas , on peut presque dire qu'il faut un peu de chance pour s'y retrouver.

Ainsi , lors d'un baptême du 28.8.1646 , on lit qu'est baptisé « Aegidius » , fils de Laiskin Gilles et de Maria Gerardi , son épouse. Rien de bien spécial en apparence.

Et pourtant , si on veut bien s'y retrouver , il faut savoir que :

- Laiskin est un diminutif de Laurent ; ce pourrait être un nom de famille ou un prénom. C'est plutôt un prénom puisqu'il est placé en premier , ce qui ne veut pas toujours dire grand chose.
- Gilles peut aussi être un nom de famille surtout qu'il est placé après Laiskin : le nom suit souvent le prénom . De plus , il y a une famille à Cheratte qui porte le nom de « Gilles ». On peut donc penser que Aegidius est le fils de Laurent , de la famille des Gilles.
- Et pourtant , si c'est bien Laurent le prénom du papa , son nom de famille n'est pas « Gilles » , qui est lui le prénom de son propre papa , soit Gillet ou Gilles Paulus. C'est donc à la famille des Paulus qu'il faudra rattacher ce petit « Aegidius » .
- Et ce n'est pas plus simple pour la maman d'Aegidius . Maria Gerardi , n'est-ce pas simplement Marie , de la famille cherattoise des « Gérard » ? Et bien non , ou pas tout à fait . Marie est la fille de Gérard (prénom) Delfosse . D'autres enfants de ce Gérard Delfosse conserveront , plus tard , comme nom de famille , le prénom de leur papa , donnant ainsi une branche particulière à cette famille des « Gérard » et à la famille des « Delfosse ».

De même , lors d'un baptême du 22.10.1646 , on lit qu'est baptisée Claudine , fille de Georges et Françoise de Tilloux. Sa marraine est Anne , épouse de Hubert Collette .

- Recherchons cette marraine dont le mari est un « Collette » . On a efectivement une famille « Collet de Banneux » . Rien à voir avec les « Collette » , cependant . Où chercher ?
- Collette pourrait être alors le prénom « déformé » de Nicolas , qui aurait eu un enfant prénommé Hubert ?

- C’est le cas chez la famille « de Tilloux » , où un des fils d’un vieux Hubert , dont les enfants portent parfois le patronyme de « Huberti » , nous trouvons un « Collet » , diminutif courant de Nicolas, dont un des fils est prénommé comme son grand père , Hubert .
- Anne , l’épouse de Hubert Collette , n’est donc une autre que l’épouse de Hubert de Tilloux , dont le père est appellé couramment Collet Huberti !

On peut voir que la généalogie est loin d’être une science simple et facile . Regrouper les familles demande parfois une vraie gymnastique des noms et des prénoms !

F. Orthographies

On a déjà pu s'apercevoir que les noms et prénoms avaient pu être malmenés par les curés successifs et que les gens de Cheratte, qui ne savaient, sauf exceptions, ni lire ni écrire, donc qui ne pouvaient rectifier les erreurs commises, étaient incapables d'épeler leur nom de famille lorsqu'ils en avaient un.

A chaque changement de curé, ou lorsqu'un autre prêtre inscrivait le nom dans le registre, il y avait modification de l'orthographe de ce nom. Ce n'était nullement le souci des personnes de cette époque. Tout ce qui était demandé au curé, c'était d'inscrire le nouveau baptisé, pour pouvoir apporter la preuve de son baptême, si celle-ci était requise pour une raison ou l'autre , mariage... Il n'y avait, à ce moment, aucun souci de généalogie ni d'orthographe. Le registre était simplement une mémoire écrite.

Les noms subirent donc d'étranges transformations.

On trouve aussi des lettres "élidées" dans pas mal de mots, noms ou autres mots.

La lettre "n" est souvent élidée et remplacée par une apostrophe (') :
Piron devient Piro' ; Wandre devient Wa'dre ; Franciscus devient Fra'ciscus; de Ponte devient de Po'te ; confirmatur devient co'firmatur ;

Les lettres "us" en fin de mot sont remplacées par un signe proche du "s" grec final
Le mot "cuius" ,souvent présent avec " patrinus" ou "matrina" est remplacé par un raccourci qui ressemble à "cud"

Le mot "matrina" est souvent remplacé par un autre raccourci qui ressemble à "una"

Chap 5 . Les Baptêmes et Confirmations

A. Formulations de Baptême

La formulation la plus usitée est "baptisatur" ou "baptizatur" , ce qui signifie "est baptisé(e)"... C'est la conjugaison indicatif présent passive latine.

On trouve aussi la formule "baptisatus est " ou "baptisata est", voire "baptisatus fuit" , ce qui est la conjugaison de l'indicatif passé ou passé composé latine et signifie "a été baptisé(e)"...

D'autres formules sont plus poétiques , telles que : " sacro fonte baptismali aspergitur"
(baptème du 28.11.1611) , ou "aspergitur aqua baptismali " (baptème du 5.12.1611) , ou « benedictionem ex fonte liberti reportent » (baptêmes de l'année 1664) ,

B. Formulations de Confirmation

Deux formules sont employées le plus souvent.

- "confirmatur ..." : présent latin passif (est confirmé) : 1613 et 1625

- " suscepitur in confirmatione... " : présent latin passif (est reçu à la confirmation...) : 1630

C. Filiation

L'enfant à baptiser est dit "fils de..." : ce n'est qu'à partir du 17.5.1640, avec l'abbé Nicolas Piroulle, que l'on trouve mention de l'identité de la mère.
Lorsque cette mention apparaît plus tôt , il peut s'agir de deux cas différents : ou bien, c'est une naissance hors mariage, ou bien le curé a jugé bon de l'indiquer pour une autre raison (deuxième épouse...) .

Le registre porte le plus souvent les mentions suivantes :

- le prénom est suivi de "natus ou nata" ,suivi des nom et prénom du père au génitif latin (terminaison en "i" ou en "s") :
"Chatarina nata wrevicgs... " (Catherine née de Frédéric...)
" Ida nata joannis gilles..." (Ida née de Jean Gilles...)
"Gelet nata Anthonii..." (Gelet née d'Antoine...)
" Philippus Joannis Collett natus..." (Philippe, né de Jean Collett...)

- le prénom est précédé de "natus ou nata", des nom et prénom du père, et de l'ablatif "nomine" (du nom de) :
" nata Henrici Saal nomine Margareta..." (née de Henri Saal, prénommée Marguerite..."

- le prénom suit le terme "filius ou filia" précédé des nom et prénom du père au génitif latin, et suivi de l'ablatif "nomine" , voire des nom et prénom du grand père en plus :
" joannis Colpin filius piron nomine ..." (fils de Jean Colpin, prénommé Pierre...)
" filius joannis filii lamberti Severini Lambertus nomine ...(fils de Jean, lui même fils de Lambert Séverin, prénommé Lambert...)
" filius gerardi hardi nomine joannes ..." (fils de Gérard Hardi, prénommé Jean...)

- le prénom précède le terme "filius" et est suivi des nom et prénom du père au génitif latin, voire du grand père en plus :
" paulus filius Aegidii Paulus ..." (Paul fils de Gilles Paulus...)
" maria filia Mathei Le bolengier..." (Marie fille de Mathieu le Bolengier...)
" gertrudis filia Mathei filii Michaelis ab Houss..." (Gertrude fille de Mathieu, fils de Michel de Housse...)

- le prénom précède les nom et prénom du père au génitif latin et est suivi du terme "filius" :
" joannes joannis Collet filius..." (Jean, fils de Jean Collet...)

- le prénom précède ou suit les nom et prénom du père au génitif latin :
" gob gerardi gob ..." (Gob, (fils) de Gérard Gob...)

- le prénom suit le participe passé latin "apellatus" (appellé)
"filius apellatus Arnoldus..." (fils appellé Arnold...)

Les doubles prénoms apparaissent plus tard, et souvent dans les familles nobles ou riches du village. On trouvera ainsi :

- Louis Etienne , fils de Théodore Antoine de Hoignée (23.1.1644)

- Anne Marie , fille de Philippe Vacants (24.11.1650)

- Marie Elisabeth , fille de Gilles de Sarolea (13.7.1654)

- Marie Madeleine, fille de Mathias Hermen (22.7.1654)

- Marie Elisabeth, fille de Jean de Pont Herminne (2.2.1658)

- Pierre Nicolas , fils de Michel de Vaux (15.9.1659) ,

- Catherine Marie , fille de Jean Fresnais (23.3.1666) ,

- Catherine Marguerite , fille de Léonard Keeu (19.4.1666) ,

Une mention apparaît avec l'abbé Nicolas Piroulle , dès son premier baptème ,le 17.5.1640.
Il reprend le terme "legitima" ou "legitimus" pour indiquer que l'enfant est bien celui d'un couple marié.
L'enfant est alors dit : "suscepta ... uxore sua" (reçue de son épouse...), ou « procreatus cum uxore sua » (procréé avec son épouse) , ou encore « conceptus cum uxore eius legittima »

(conçu avec son épouse légitime) ... D'autres prêtres , plus tard , citent les noms des parents , en ajoutant « iugum » ou « coniugum » , c .à.d . mariés.

Des mentions sans équivoques annoncent les baptèmes d'enfants naturels, adultérins ou nés en dehors du mariage . La mentalité de l'époque était très dure pour ces réalités de tous temps:

- " extra grada matrimonii suscitatus " (baptème du 7.12.1611)

- " illegitimus..." (baptème du 21.9.1613)

- " illegitime suscitatus ex..." (baptèmes du 2.10.1613 et du 18.7.1632)

- " suscitata extra matrimonium..." (baptème du 30.7.1621)

- " extra limites matrimonii suscitatus..." (baptème du 3.8.1628)

- " extra cepta matrimonii suscitata... " (baptème du 23.11.1630 et 9.4.1635)

- « extra iura matrimonii suscitata » … (baptème du 25.12.1631)

- " ex fornicatione..." (baptème du 4.1.1647)

- " ex illegitimo thoro et concubinatii nati ..." (baptème du 3.4.1655)

- " ex illegitimo thoro procreata ... " (baptème du 6.6.1656)

- « concepta ex adulterio cum … » (baptême du 1.4.1665)

- « ex adulterio concepta cum sororio sive marito sororis qui poenas publice luerent ex parochia Sti Remigÿ sub iurisdictione sacerdotis de Barchon" »- « concue soit avec le frère de sa sœur soit avec le mari de sa soeur (baptême du 12.5.1665) .

- « ex incesti concepta scilicet ex Ludovico Piron Balduin coniugum cum sorore Oda des Clussins matris indictae prolis baptizata » - « conçue par inceste évidemment de Louis fils de Pierre Balduin , époux de la sœur d'Oda des Clussins déclarée comme la mère de l'enfant baptisée (baptême du 8.1.1667) : Louis Balduin est le fils de Oda des Clussins , la propre sœur de Marie des Clussins , épouse de Louis Balduin . Marie accouchera d'une fille , Jeanne Balduin , le 4.9.1667 .

Souvent, lors des baptèmes d'enfants adultérins ou illégitimes , le choix d'un parrain n'était pas de mise : il y avaient alors deux marraines.

Ex : au baptème de Noëlle Rhenott, fille de Michel fils de Thone Rhenott, (25.12.1631) , les deux marraines sont : « susceptrices sunt Anna filia dicti Anthonii Rhenott et filia Joîs Lame nôe Anna » (les marraines sont Anne fille dudit Anthoine Rhenott et la fille de Jean Lame nommée Anne » .

Parfois, la naissance précède de peu le mariage des parents. On trouve alors une formule de « compromis » telle que : « ambo junupti » (tous deux en voie d'être mariés) . Loreta de

Clusin, fille de Lambert de Clusin et de Oda de Pont , est baptisée le 2.11.1624, alors que ses parents se marièrent en janvier 1625 (folio 39).

Enfin, il faut aussi mentionner certains évènements plus rares, tels que les naissances de jumeaux ou jumelles. Pour les familles de l'époque, c'était une fête exceptionnelle, mais aussi une grande question : survivront-ils ?

Une naissance de jumeaux – jumelles entraînait aussi la recherche de deux parrains et deux marraines : ainsi, lors du baptème (mars 1620) des petites Jeanne et Catherine , filles jumelles (gemelles proles) d' Antoine de Thiou, les parrains furent Denis Mansel (Dionisius Ma'sel) et Jacquemin Bourgogne (Jacquminus Borgongne) . Les marraines furent Marie Piroulle, épouse de Michel Rhenotte (Maria Piroul uxore Michaelis Rhenott) et Marie, épouse de Jacquemin Bourgogne (Maria uxore dicti Jacqmini Borgongne).

De même pour les enfants jumeaux (gemini) de Gilles Paulus (11.10.1624) . Lambert et Jean reçoivent comme parrains et marraines : Jacqmin de Ponthon (Jacqminus filius Mathei Jacqmin) et Jean Warnier (Joês Warni) , Marie épouse Malchair (Maria uxore Andree Malchair junioris) et Marie de Sarolea (Maria filia Stassini Colin).

Idem pour les jumeaux (gemini fratres) de Lambert de Pireux (27.6.1625) . Pierre et Mathias reçoivent comme parrains et marraines : Toussaint Cheneux (Thossani Cheneux) et Bertrand de Ponton (Bertrandus filius Mathie de Pontô) , et Marie Leignon (Maria filia Stephani Leignô) et Catherine de Ponton (Chatarina filia Jacqmini filii Mathie de Pontô)

Dans ces cas , souvent , c'était l'accoucheuse qui baptisait en hâte les enfants . Ainsi au baptême de Marie et Elisabeth Warnier : « baptizatur a obstetrice » (1.11.1659 – f°111) ou de Elisabeth Frambach : « baptizata fuit ab obstetrice » (26.7.1664 – f°124) .

C'est aussi le cas pour d'autres enfants nés en difficultés , et dont l'accoucheuse célèbre le baptême , la « cérémonie » étant ensuite faite par le curé : ainsi le baptême de Catherine Tomsin (31.3.1661 -– « baptizata fuit ab obstetrice et ceremonia facto a nobis , Catharina filia Simonis Tomsin et Pentecostes Pinet coniugum » - f°115) , ou celui de Severin Severin (7.2.1662 – « baptizatus ab obstetrice … ceremonia facta fuerunt in Ecclesia n^ra » - f°118) .

Une mention particulière au baptême de Henri Thoma' le 15.4.1666 : il est dit « posthumus » puisque son père , Henri Thoma' époux de Oda Bonam , est décédé avant sa naissance.

D. Parrains et Marraines

Les actes de baptêmes comprennent les noms d'un parrain et d'une marraine.

Les formulations usitées sont de plusieurs sortes :

- "cuius patrinus ... et matrina cuius ..." (le parrain de celui-ci est ... et la marraine de celui-ci est...) est la formulation la plus utilisée

- "susceptor ... et matrina cuius..." (le receveur est... et la marraine de celui-ci est...) est assez souvent aussi utilisée.

- "susceptrix... " (la réceptrice...) est utilisé notamment lorsqu'il n'y a pas de parrain cité, par exemple, dans les cas d'illégitimité

- « eius susceptores fuerunt … » permet de reprendre le parrain et la marraine , l'un après l'autre

- « p » « m » indiquent , on ne peut plus simplement , le parrain et la marraine (1641-2)

- en l'absence d'une personne , une autre la remplace : de Catherine Cola (10.4.1663 – « Maria Pirotte vices agens Domina temporalis de Cheratte » - f°120) ,

L'intérêt de ces noms mentionnés est de connaître, assez souvent, des personnes qui ne sont pas reprises comme "parents" , soit des grands parents ou des oncles, tantes, cousins... , mais aussi surtout des liens de parenté entre les parrain-marraine et d'autres personnes.
Ainsi, on peut y trouver des indications de filiation (filius ou filia) , de mariage (uxore) , d'origine ou d'habitation ...

De même, le fait que des personnes soient citées comme parrain ou marraine, montrent qu'ils sont toujours vivants à la date du baptême. Même en cas d'absence de date de décès, on peut encore ainsi plus ou moins calculer leur durée de vie.

Le choix d'un parrain ou d'une marraine montre que plusieurs catégories de personnes étaient de préférence choisies :

- les membres de la famille (oncle, tante) , plus rarement les grands parents. Peut-être ceux-ci étaient-ils déjà morts. On mourrait plus jeune à cette époque.

- les membres des familles apparentées : on trouve ainsi des familles plus souvent reprises que d'autres comme parrain ou marraine de telle famille apparentée.

- les membres des familles riches ou en vue dans le village : ainsi, par exemple, les familles Henrkéa , Piroulle , Saroléa ...

Parfois, on choisit deux marraines . C'est plus souvent le cas lorsque l'enfant est illégitime.
Ainsi pour Marie Waltheri : fille illégitime de Walter de Barchon (D1.1), baptisée à Cheratte le 23.11.1630, ses marraines sont Gertrude, fille de Michel de Hus junior et Catherine, épouse de Piron Closs (folio 53) .
Mais ce n'est pas toujours le cas.
Ainsi pour le baptême de Toussaint Borgongne (4.6.1629), quatrième enfant de Jacqmin Borgongne, où les deux marraines (matrinae) sont Marie, fille de Etienne Legnon et Barbe fille de Toussaint Bricqz.

Parfois, comme ici en cas de baptême d'un enfant illégitime, le parrain doit défendre son rôle de parrain et attester de son acceptation d'être parrain :

Par exemple : (baptême à Cheratte , le 3.8.1628, de Etienne Chianon , fils de Francqz Chianon de Wandre) : « cuius patrinus Bartholomeus Jacobus qui respopondit corâ omnibus pro baptizo puero pro omnibus incomoditatibus sibi pervenientibus » (dont le parrain est

Bartholomé Jacques qui répondit devant tous pour l'enfant baptisé , pour tous les inconvénients qui pourraient survenir de ce fait) .

Parfois aussi , un parrain accepte de l'être « par charité » : « eius susceptoris ex charitate fuerunt Th. Morea et uxor Waltheri Faÿn ex Wandre obstetrice » (baptême de Catherine Adam 12.5.1665) .

E. Baptêmes en dehors de la paroisse officielle

A de nombreuses reprises, certains parents font baptiser leur enfant en dehors de la paroisse où ceux-ci devraient l'être.

Ainsi trouve-t-on des enfants baptisés à Cheratte, alors qu'ils auraient dû l'être à Saint Remy ou à Wandre …

Rappelons que les familles habitant à Sabarée dépendaient de la paroisse de St Remy et que c'est là que ces enfants auraient dû être baptisés. Il était parfois plus facile pour les parents de se rendre à Cheratte-bas qu'à St Remy. D'autre part, certaines familles de Sabarée avaient une origine à Hoignée, et de ce fait avait leurs parents qui dépendaient donc de la paroisse de Cheratte-bas. Il était alors assez logique qu'ils préféraient se rendre à Cheratte plutôt qu'à St Remy.

Pour les familles de Rabosée ou Wandre, elles devaient se rendre à Herstal, la paroisse dont elles dépendaient. Traverser l'eau vers Herstal n'était pas toujours facile. Cela se faisait souvent en barque. Et la Meuse est parfois dangereuse. D'où la tentation d'aller au plus court, à Cheratte-bas. D'autant que plusieurs familles de Wandre et de Rabosée avaient aussi des liens familiaux à Cheratte.

Parfois, il s'agit de baptiser au plus vite et on n'a pas toujours le temps d'attendre que les eaux de la Meuse soient plus calmes.

Parfois, les éléments naturels les y aident ou les y obligent.
On trouve, dans plusieurs actes de baptêmes, des mentions expliquant le choix du lieu de baptème, trouvant son origine dans ces éléments naturels.

- « parochie Herstaliensis propter vectorum impetuo statis nô valentes traicere » : Pentecôte Jardin , fille de Théodore de Wandre , baptisée à Cheratte le 27.3.1612, (de la paroisse de Herstal, n'ont pas voulu traverser à cause des flots impétueux)

- « pro aeris intemperiem » (pour propter aeris intemperiem) : à cause de l'excès de brouillard) : Jeanne Henri fille d'Alexis de Rabosée (20.2.1625) . Son grand père est Jean Henri de Hoignée.
- « necessitatis urgo » (poussé par la nécessité) : Jean le Bragarde fils de Joachim de Wandre (6.2.1625) .
- « propter aquarum exundationes » (à cause des inondations causés par des excès de pluies) : Jeanne le Charlier fille de Théodore de Wandre. La famille Le Charlier ou De Pont est originaire de Cheratte.

Un autre cas est le baptême d'un enfant trouvé . Ainsi , un petit garçon qui sera baptisé du prénom de « Jacques » le 21.11.1659 . Son parrain sera Bertrand des Ponthons . On lui donnera comme marraine , une certaine Marie Ragnÿ . C'est elle qui l'a trouvé dans une prairie à Couemont en Gasbanie . Cette Marie Ragnÿ est elle-même originaire , dit l'acte de baptême , d'un pays proche des montagnes de Hannonie.

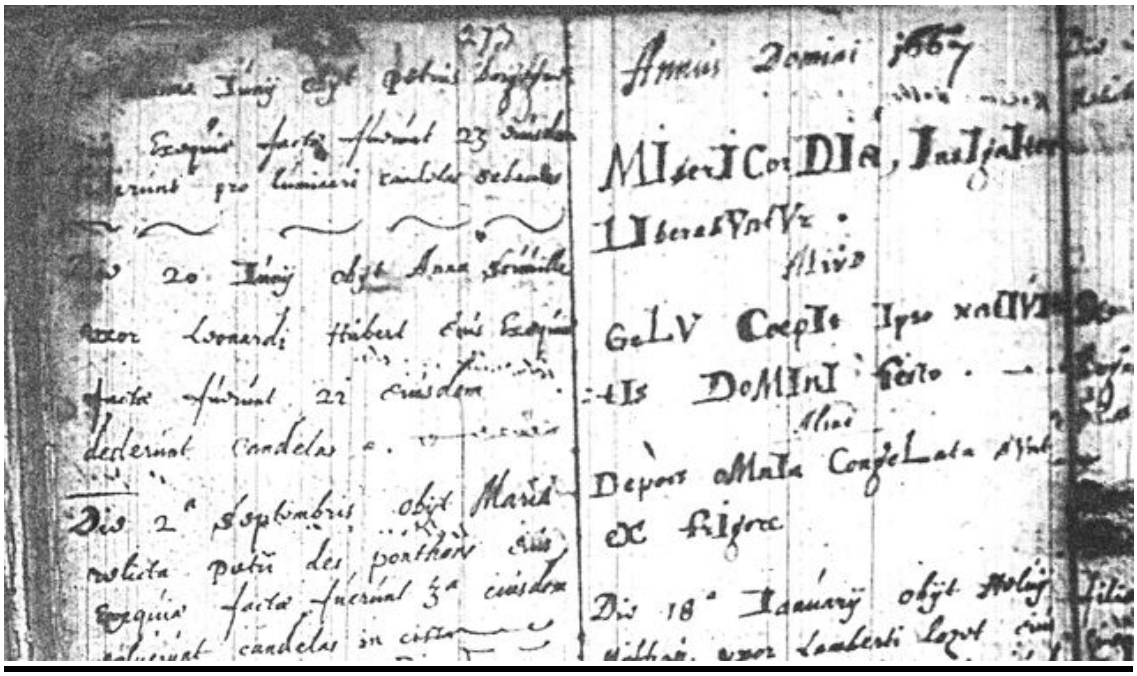

L'année 1667 du registre des décès : les lettres majuscules composent l'année

F. Un Baptême peu commun

Le 22 Août 1655, jour dans l'octave de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, a été bénie notre cloche majeure , en l'absence et avec le consentement de Mr le Doyen .
Celle-ci, Messire Gilles de Sarolea et Dame Catherine Piroulle , seigneurs du lieu de Cheratte , lui donnèrent comme nom : MARIE . (« Anno 1655 Die Augusti 22 ipsa die octavia Assumptionis B.V. Mariae benediximus campanam nostram maiorem absente et consentiente D.Decano Rurali, eamque vocaverunt MARIAM Dominus Aegidius de Sarolea et D. Catharina Piroulle D.D. Loci de Cheratte »).

G . Une coutume pour un prénom

Nous connaissons encore aujourd'hui une coutume qui veut qu'un garçon (ou une fille) qui est le (ou la) septième enfant d'un couple , qui ne compte que des garçons (ou des filles) , porte le prénom du Roi (ou de la Reine) qui en est le parrain (ou la marraine) .

Cette coutume était déjà d'application en 1658 : nous trouvons en effet , au baptême de Louis le Duc , fils de François le Duc , le 14.3.1658 , la mention suivante : – « Ludovicus sic nominatus quia septimus filius Francisci le Duc et Anna Randaxhe coniugum » - f°107 - .
Ce n'est cependant pas le Roi qui en est le parrain !

Chap 6 . Les Mariages

A. Formulations de Mariage

Les formules de mariage sont diverses :

- le jeune homme "accepit in uxorem " sa jeune épouse (24.11.1611)

- la jeune épouse "jungitur matrimonio cum " son époux (12.2.1612) , ou l'inverse (26.7.1613)

- la jeune épouse "maritatur cum " son époux (1.3.1612)

- le jeune époux "ducit uxorem" son épouse (22.2.1618)

- " contraxit matrimonium ... cum ... " (23.7.1650)

- " fuerunt coniuncti ... " (26.7.1650)

- le jeune époux « duxit « son épouse (baptème du 27.1.1632) : « qui duxit M. Maria' nata' (= Mariam natam) Tasini Severin » (qui conduisit au mariage M. Maria, née de Tasin Severin)

Dès 1640 et le pastorat de Dom. Nicolas Piroulle, la formulation change de tout au tout .

La langue utilisée pour les actes de mariage est le français, avec, parfois, inclusion d'une ou l'autre terminologie latine.
Les bans précèdent l'acte de mariage, puis suivent les noms et prénoms des jeunes époux et leurs origines :

- " Premier banc de mariage le premier de novembre (1641) entre Jean, fils Piron Libaux notre paroissien d'une part, et Françoise fille Renson Pughey paroissienne de St Thomas d'autre part, et sont espousé le 5e du même (mois) "

Pour les "remariages" après veuvage , une formule un peu différente est utilisée :

- "le 3e jour du mois de Juin premier banc de mariage entre honnestes et discrètes personnes savoir Jean fils Cloos des Vignes d'une part notre parochien et Annet fille de feu Tossainct Chaisneu veusve de feu Estienne Quernes et ont espousé le 6 du mesme mois "

La formulation change de nouveau avec le curé suivant :

- " contraxit matrimonium per verba de praesenti , in vim rubri sigelli, tempore clauso ..."
(a contracté mariage , par les paroles de circonstance, par la force du rouge sceau, le temps (de l'opposition) étant terminé ...)

B. Publication des bans

Certains actes de mariage reprennent les dates de publication des bans. Il y en a trois de prévus .

- "proclamatione prima primi banni facta in facie ecclesia nostra ... 2e proclamatione... et tertia proclamatione... " (la première proclamation des premiers bans est faite à la façade de notre église le ... , la 2e le ... , la troisième le...) (21.7.1612)

- " proclamatis ba'nis 1 25 january , 2 29 qui erat dies domîalis , 3 ipsa die purificationis B.M. " (les bans ayant été proclamés , le premier le 25 janvier , le deuxième le 29, qui était un dimanche, le troisième le jour même de la Purification de la Sainte Vierge) (..2.1623)

- "banno primo proclamato 29 juni et 2 die 1 july 3° in vigore rubri sigelli redempto " (le premier ban a été proclamé le 29 juin et le deuxième le premier juillet; le 3° a été remis "in vigore rubri sigelli") (1.7.1623) .

L'expression "in vigore rubri sigelli" ou plus tard " in vim rubri sigelli" marque l'empêchement qu'il y avait de proclamer les trois bans requis . Un ou deux, parfois les trois, étaient "remis" ("redempto" ou "remissio") , pour permettre la légitimité du mariage, parce que , faute de temps , le mariage devait être célébré sans que la "forme" des trois bans soit respectée. Le curé de la paroisse appliquait un "sceau rouge" sur l'acte de mariage, attestant l'autorisation supérieure, soit du Doyen, soit de l'Evêque . Dans un acte de mariage du 15.2.1642, rédigé en français, par le curé Nicolas Piroulle , nous trouvons l'expression " ont espousés en vertu du rouche seau " .

La publication des bans se fait, habituellement, par affichage sur la façade de l'église de Cheratte, et parfois aussi sur celle du village d'origine de l'autre fiancé. Ils sont aussi proclamés, au cours des messes ,soit dominicales, soit de semaine, pour que l'ensemble de la communauté paroissienne soit au courant. Les dates de proclamation des bans sont assez souvent reprises sur l'acte de mariage .

D' autres formulations donnent :

- " factis denunciationibus " (26.11.1657) (les annonces étant faites)
- " praemisiis bannis " (23.2.1659) (les bans ayant été annoncés d'avance)
- " omnibus bannis praemissis " (18.8.1660) (tous les bans ayant été annoncés à l'avance)
- " praemissis denunciatis " (1.2.1660) (les annonces ayant été annoncées)

C. Les Témoins de Mariage

Les actes de mariage reprennent la formule suivante : " presentibus ..." (en présence de ...), suivi des noms et prénoms des personnes qui servent de témoins au mariage.

Cette formule latine est faite sous la forme de l'Ablatif Absolu , ce qui correspond à la formulation française de la proposition subordonnée complément circonstantiel...

Nous avons donc la liste des personnes qui "accompagnent" les mariés , liste qui nous permet aussi de compléter les familles dont ces personnes font partie, voire de préciser des liens de parenté .
Par exemple :

- "presentibus Francisco Piroulle , Paulo filius Huberti Talbo, Joês filio joîs Minsicqz, Anna, uxore joîs de Rechen " (26.7.1613)

- " presentibus Severino filio Joîs Severini, Bertrando filio Mathei de Ponthon et Maria prefate sponse sorore et Jehenna Mathiei Jollye filia etc " (1.7.1623)

- cette formule s'accompagne assez souvent d'un ajout " et aliis pluribus..." (23.7.1650) (et de beaucoup d'autres personnes...) , ou " et alys testibus " (8.5.1659) (et d'autres témoins...) , , marquant ainsi que d'autres témoins, non cités, ont aussi participé à cette célébration du mariage. Dans certains cas, on retrouve même le simple "etc" (26.11.1657).

D. Les dispenses de mariage

Nous trouvons, parfois, indication de dispense de mariage.

C'est le cas pour des liens familiaux trop proches ou pour des liens spirituels (parrain et filleul) :

- "avec dispensation au quatrième et troisième degré ..." entre Jean, fils de Henri Gob et Jeanne, veuve de feu Piron Honson (10.1.1644)

- " post dispensiationem consanguinitatis in tertio gradii " (24.7.1650) (après dispense pour consanguinité au 3e degré) entre Martin Nicolai et Simonde Chayneux

- " dispensatione super affinitate spirituali et tertio gradi consanguinitatis ... obtentis " (10.7.1660) (la dispense pour affinité spirituelle et consanguinité au 3e degré ... ayant été obtenues)

- " dispensiatione terty gradis consanguinitatis habita " (30.12.1660) (la dispense pour consanguinité au 3e degré étant eue)

Chap 7 : Les Décès

A. Formulations de Décès

De très nombreuses formules expriment cette dure réalité de la vie : il faut bien qu'elle s'arrête un jour , nous ne sommes que de passage ici bàs !

Parmi ces formulations, les plus usitées sont assez simples :

- "Obiit " (s'en aller ou mourir)
- " Moritur" (être mort)
- " Trespassa " (en français vers 1640...)

D'autres formules sont moins souvent employées :

- "Occubuit " (être étendu mort)
- "vita cum morte commutavit" (la vie est transformée en mort)
- "migrat e vita" (quitter la vie)
- " labitur e vita" (s'en aller de la vie)
- " cessit a vita " (s'arrêter de vivre)
- " interfectus fuit " (fut tué)
- " obdorminit in D^no (s'endormit dans le Seigneur)

D'autres formules indiquent plutôt l'ensevelissement :
- "sepelitur" (est enterré ou enseveli)
- "sepultura mandatur corpus" (le corps est réclamé par la sépulture)
- "tumulo mandatur" (est réclamé par le tas de terre)
- "terra mandatur corpus" (le corps est réclamé par la terre)

D'autres formulations accompagnent celles-ci , indiquant la célébration religieuse des obsèques :

- "eius exequiae celebratae " (ses obsèques ont été célébrés)
- "eodem die exequiae celebrantur" (ses obsèques ont été célébrés le jour même)
- "ex(s)equiae vero celebratae fuerunt (mais ses obsèques ont été célébrés) s'utilise plus souvent lorsque les obsèques sont célébrées un autre jour que celui du décès

L'acte de décès se termine presque toujours par cette petite prière :

- " eius (ou cuius ou ipsius) anima requiescat in (sancta) pace . Amen " (que son âme repose dans la sainte paix . Ainsi soit-il)

B. Causes de Décès

La cause de décès la plus courante est certainement la mort naturelle, due à la vieillesse ou à une maladie due à l'âge. Dans ces cas, la cause du décès n'est pas mentionnée.
Une indication peut être le fait que le défunt ait été "administré" , donc qu'on ait eu le temps d'appeler le prêtre pour donner les derniers sacrements .

Nous ne reprendrons donc que les causes mentionnées, en les regroupant par "thèmes" , pour donner certaines indications.

a) les accidents de mine : le travail dans les "trous" de mines , la présence de ces "bures" ou "hoires" qui étaient en fait des trous sans protection, causa de nombreux décès dans le village:

- "in antro a lapide sup ipsius capitis" (3.8.1623) (tué par une pierre tombée sur sa tête dans la caverne)
- "suffocatus in antris terrae " (26.2.1627) (suffoqué dans les entrailles de la terre)
- "in fovea carbonaria occisus" (16.5.1631) (tué dans une fosse à charbon)
- "fut susfoqué en la hoire del grevier" (14.12.1640)
- "susfoqué dans une hoiere au sarbeau (8.1.1641)
- "tomba en vy bure al vache " (4.2.1644)
- "lequel fut susfoqué dans une hoire" (21.2.1652)
- "obiit in fodinis " (23.1.1654) (mourut dans une fosse)
- "obiit lapidibus obrutus in fovea dicta Pouplouroux (3.4.1658) (tué recouvert de pierres dans une fosse nommée Pouplouroux)
- "in fovea carbonarigi " (19.5.1667) (dans une fosse charbonneuse)
- "obiit in fodinis terra obrutus" (27.1.1671) (tué enseveli sous la terre dans les puits)

b) les accidents du fleuve : la proximité de l'eau de la Meuse, le transport par voie fluviale sont aussi des causes courantes de décès, certains racontés avec force détails :

- "ipsa Leodio redemita et supra glaciem ante Herstallium gradiete fracta immergitur" (3.3.1621) (revenue de Liège et retrouvée noyée devant Herstal à la fonte des glaces)
- "aquis submergitur (2.11.1622) (englouti par les eaux)
- "cum aliis forsita 60 vel 70 naufragiae perierunt" (18.12.1631) (une maman et sa fille périrent dans un naufrage avec 60 à 70 autres personnes) " aquiis periit nec corpus eius repertus fuit " (la maman périt dans les eaux et son corps ne fut pas retrouvé)
- "aquis mergitur" (5.10.1632) (a été précipité dans les eaux)
- "s'en allant à Liège avec la barque marchande " (16.3.1643)

c) les bagarres et les meutres : la façon rude de vivre en ces temps-là faisait que les différents se règlaient souvent de manière violente :

- "occisus" (31.8.1613) (27.1.1658) (tué)
- "occisus cultro" (21.12.1629) (tué à coup de couteau)
- "d'un coup de couteau de ..." (19.5.1641)
- "este meurtry" (29.6.1643) (a été assassiné)
- "interfectus fuit" (a été tué)
- " anterfectus fratre " (3.5.1650 ou 1651) (tué d'un coup de couteau par son frère)
- " fuit occisus " (27.1.1658) (fut tué)

d) les morts à la guerre : que ce soit la Guerre de Trente Ans (Espagnols contre Hollandais) ou celle de la Succession d'Espagne (Austro-espagnols contre Français) , notre village a souffert des guerres, soit parce que des habitants se sont engagés et sont morts au cours des batailles de ces guerres, soit parce que des civils ont été tués, comme dans toutes les guerres :

- " Berche ob zoôm obsideretur sequende castra infirmitate passus" (2.2.1623) (mort d'une infirmité résultant de la campagne où il a fait le siège de Berck op Zoom)
- " in bello occubitur " (18.3.1623) (a été étendu mort à la guerre)
- " militia regis Hispanis obiit " (16.9.1624) (mourut au service du roi d'Espagne)
- " militia ducis Francisco a Souisa" (14.9.1625) (au service du duc François de Soubize)
- " qui in bello Almanico ceciderunt Ferdinande imperante" (25 et 26.9.1628) (qui furent massacrés dans la guerre en Allemagne sous l'empereur Ferdinand)
- " qui militant sub rege Hispanis (15.4.1630) (qui ont été soldats sous le roi d'Espagne)
- " qui sub Ferdinando imperatore milavit(pour militavit) " (16.4.1630) (qui a combattu comme soldat sous l'empereur Ferdinand)
- " occisus a militibus" (5.11.1634) (tué par des militaires)
- " in soldate au service de la Maiesté Catholique" (30.12.1641)
- " qui obiit sub vexillis regis Hispaniorum in civitate Hesdin "(14.11.1657) (qui mourrut sous les drapeaux du roi des Espagnols en la ville de Hesdin)
- " ...

e) les morts de la peste : dans le bagage des armées, lorsque les corps décomposés sont laissés sans sépulture, ils contaminent les eaux et la peste se répand . Cheratte a payé un lourd tribut à ces épidémies au 17e siècle , entre 1624 et 1636, voire plus loin. Nous n'avons pas de registre des décès concernant les années 1636 à 1639 : il est possible que la peste ait encore fait des ravages dans ces années-là .

- " pestilentia moritur cum tribus prolibus" (7.12.1624) (meurt de la peste avec trois de ses enfants)
- " qui Traiecti pestilentia obiit" (26.10.1632) (décède de la peste à Maestricht)
- " ex fluxii sanguinis" (24.9.1634 et 21.11.1634) (meurt des écoulements de sang)
- " ex profluvio sanguinis" (19.10.1634) (meurt d'un écoulement de sang)
- " in peste in Naivagne" (24.10.1634) (mort de la peste au fort de Navagne)
- " moriuntur peste " (6.11.1634) (morte de la peste avec deux de ses enfants)
- " peste ut fertur et sepelitur in suo horto licet concensus erat et coemeterium ad sepelendum sed noluit maritus tantum persoluere sepelientibus peste infectis quantum exigebant..." (31.1.1635) (morte de la peste,on voulu obtenir l'assentiment pour l'ensevelir dans son jardin, mais son mari refusa car il avait peur des infections que cet ensevelissement pouvait entrainer)
- " peste moritur .. eodem morbo moritur" (16.9.1635 et 30.9.1635) (le père meurt de la peste et la mère et ses 3 enfants meurent peu après de la même mort)
- " peste moritur (7.10.1635 (mort de la peste : la mère et ses 4 enfants)
- " peste moritur (?.10.1635) (on n'indique pas le jour de la mort)
- " dicenteria morte moritur" (2.11.1635) (mort de dyssenterie)

f) d'autres causes de mort : certaines indications nous renseignent sur d'autres causes de mortalité , causes parfois tragiques, parfois moins, retraçant bien la réalité de la mort dans un petit village

- " parturendo proles in victoribus remanente" (5.3.1623) (est restée dans l'accouchement en mettant au monde victorieusement des enfants)
- " pulsando et campana ' trahendo in exequiis prefati a fulgore supra turrem calendo suffocatus obiit" (15.5.1631) (alors qu'il poussait et tirait le cercueil des obsèques précitées, il mourrut suffoqué par la foudre qui était tombée sur la tour de l'église)
- " d'une espèce d'éthilie à 20 ans" (8.10.1641)
- " subito " (28.8.1662)
- " correptus invasis pleurisi" (22.2.1670) (saisit par les attaques de la pleurésie)
- " hydropicus" (27.1.1671)
- " senectute obruta" (25.2.1671) (écrasée par la vieillesse)

C. Le Sacrement des Morts

Le registre des décès mentionne assez souvent si le défunt a reçu le sacrement de l'extrême onction ou sacrement des morts . Bien sûr, celui-ci n'est pas possible pour les personnes tuées lors d'accidents de mine ou du fleuve, pour les soldats victimes du champ de bataille...

On peut donc dire que la plupart des personnes qui l'ont reçu sont mortes plus ou moins paisiblement dans leur lit, ce qui reste malgré tout la toute grosse majorité.

Les formulations sont diverses suivant les curés et les époques : chacun y va un peu de sa petite expression :

- " confessus, communicatus et sacro oleo unctus " (confessé, communié et ayant été oint par l'huile sainte) : le sacrement est alors reçu dans sa totalité . Pour beaucoup de cas, on a soit l'une partie, soit l'autre, soit deux mais pas les trois...
- " punctus " (oint sous forme de petites croix) " unctus" (ayant reçu l'onction) " perunctus" (enduit entièrement) " imbutus " (imprégné) : quatre expressions concernant l'onction d'huile sainte
- " post confessionis et venerabilis sacramente eucharistia receptione " (ayant reçu la confession et le vénérable sacrement de l'eucharistie)
- " administratus penitente et eucharistia ac extreme onctionis" (2.3.1634) (administré par la pénitence, l'eucharistie et l'extrême onction)
- " oilibus imbuta sacramentis ecclesiae" (29.7.1650) (imprégnée des huiles des sacrements de l'Eglise)
- " omnibus sacramentis s.s. praemunita" (28.10.1669) (protégée par tous les sacrements)

Pour certains, le réconfort des sacrements arrive trop tard , vu les conditions brutales de leur mort :

- " qui paucis ante diebus olierat " (1.10.1613) (qui a été oint d'huiles peu de jours avant)
- " sine confessa communicata et iniuncta " (11.3.1654) (sans confession, communion et n'ayant pas été ointe)
- " nullo praemunata sacramente" (14.10.1669) (protégée par aucun sacrement)
- " mortua quasi morte subitanea sine aliqua sacramenti administratione ut dictum est" (3.7.1626) (décédée d'une mort si soudaine qu'aucun sacrement ne put être administré comme cela est prescrit)

D'autres, enfin, rares cependant, préfèrent ne pas avoir recours aux derniers sacrements, parce qu'ils ne reconnaissent plus l'autorité de la religion :

- " luminare et iura ecclesiae et pastoris soluta (23.5.1632) (refusant les lumières et l'autorité de l'Eglise et du curé)
- " luminare solutum ecclesiae" (29.7.1632) (refusant les lumières de l'Eglise)

D. Spécificités des Ages

Dans certains cas, plus souvent lorsqu'il s'agit de jeunes gens, une mention de l'âge du défunt est ajoutée . Il s'agit parfois d'une mention très relative, "jeune homme" ou jeune fille" .

- " adolescens " (2.3.1612) ou "adolescentulus" (16.10.1634) (adolescent ou jeune adolescent)
- " natus annos 10" (19.9.1625) (âgé de 10 ans)
- " circater annos nata 9" (20.5.1634) (âgée d'environ 9 ans)
- " jeune fille 22 a° de son état" (3.9.1640)
- " aagé de plus de 100 ans" (15.2.1642)
- " anno etatis 12" (17.6.1643)
- " environ 25 ans" (30.12.1643)
- " etatis ut aiebat 113 annorum " (29.4.1657) (âgée, à ce qu'elle soutient, de 113 ans)

E. Dons et Coûts

Certaines familles tiennent à faire des dons pour la célébration de messes anniversaires à la mémoire de leur défunt . Nous n'avons trouvé que deux mentions concernant ces dons :

- " legavit per consensuque uxoris duos florenos brabantinos quorum unus pauperibus, alterum ecclesia membris pro suo anniversario destinavit " (11.8.1617) (il légua avec le consentement de son épouse deux florins de Brabant, dont un pour les pauvres et l'autre pour les membres de l'église ,qu'il destina pour son anniversaire)
- " pro duabus tedis debet ... ad manus mamborni anniversariis 4 stuferes bb " (5.3.1623) (il devait pour les deux célébrations ... dans les mains du mambour pour les anniversaires 4 stuphes de Brabant)

Après 1650, nous trouvons inscrit sur le registre des décès une somme d'argent payée ou due pour les obsèques. Soit cette somme est réclamée pour payer les frais de bougies, soit elle a déjà été donnée par la famille sous forme de bougies, chandelles, vin...
Parfois aussi, la mention "gratis" est indiquée : il y avait déjà des pauvres .

- " 25 st" (3.6.1650) (3 stuphes)
- " soluit 20 pt" (8.6.1650) (il acquitta 20 patars)
- " soluit 20 (ou) 30 stuphes" (16.9.1650 - 10.9.1651 - 29.9.1651)
- " soluit pro luninari 30 st" (13.11.1652) (il acquitta 30 stuphes pour la lumière)
- " soluit pro candelis 20 pt" (5.8.1654) (il acquitta 20 patars pour les chandelles)
- " dederunt candelas et vinum" (26.4.1659) (ils donnèrent les chandelles et le vin)
- " dederunt duas candelas" (4.4.1660) (ils donnèrent deux chandelles)

- " dederunt tadas ... et candelas " (5.5.1658) (4.10.1665) (ils donnèrent les torches... et les chandelles)
- " pro paupere " (19.8.1658) (pour le pauvre)
- " gratis" (11.4.1668 - 5.4.1669)

Ceci peut être mis en parallèle avec une page du registre des décès, où, par hasard, le curé de l'époque a indiqué certaines dépenses de son église, qui peuvent nous indiquer un niveau de référence pour les coûts précités (folio 263). L'écriture du curé date des années vers 1641 et la formulation française est utilisée par l'abbé Piroulle, curé de Cheratte vers ces années :

- "déboursé 2 fl bb pour ung encensoir"
- "donné 8 patars pour blanchir le linge et netoyer le chandelier de l'église a pasque"
- "payer 11 patars pour deux livres de chandelles"
- "achapté des hostie pour faire les pardons pour 12 pat "
- "débourse 36 pat pour les boittes aux huiles sainctes"
- "déboursé 3 pat pour des osties"

F. Date des Obsèques

Entre la date du décès et celle des obsèques, il y a parfois un ou deux jours, mais parfois aussi plus d'un mois.

On peut donc penser que , lors d'un décès, le défunt était enterré le jour même ou un jour ou deux après , mais que la célébration de l'office religieux était seulement faite lorsque le prêtre le pouvait, parfois près d'un mois plus tard.

Quelques expressions utilisées et quelques exemples :

- " eius exequiae celebratae " (19.10.1611) (ses obsèques ont été célébrées) : dans ce cas, le décès a eu lieu le 11.9.1611 et les obsèques ont été célébrées le 19.10.
- " exequia vero celebrata fuit" (9.11.1611) : le décès a lieu le 22.10 et les obsèques sont célébrées le 9.11.
- " sepelitur " (2.3.1634) (est enterré) : utilisé aussi bien pour le décès que pour l'enterrement lui-même ; on ne distingue pas toujours les deux
- " exequia facta fuerunt " (20.8.1655) : le décès a lieu le 19.8 et les obsèques sont célébrées le 20.8
- " exequia facta fuerunt" (10.12.1655) : le décès a lieu le 30 octobre et les obsèques sont célébrées le 10.12

G. Mentions Diverses

Diverses mentions sont parfois encore ajoutées à celles déjà mentionnées : il s'agit souvent d'enterrements un peu "spéciaux " ou d'une "certaine classe" :

- " ante altare Sti Nicolai sepelitur" (5.3.1623) : concerne Marie Piroulle, épouse de Michel Rhenott, décédée jeune, en mettant ses enfants au monde : elle a été enterrée devant l'autel latéral de St Nicolas, à droite de l'autel majeur

- " mémoire que le ... du mois de ... trespassa son Altesse Royalle le Prince Cardinale Ferdinand Capitaine Généralle des armées au Pays Bas et Gouverneur des 17 Provinces du quel par le mandement du haut drossard de Dalhem somme collateur de ceste cure et gouverneur selon les costumes . L'on annonça des exèques (obsèques) solennelles le 5e de janvier et ceste paroiche pour le 7 ditto. Lequel trespassa aage d... du son gouvernement le... "

- " capitanei unius cohortis Aegyptiorum" (23.2.1668) : capitaine d'une cohorte d'Egyptiens : on appelait ainsi les "gens du voyage" , les gitans

- " le 4 d'avril (1640) trespassa Messir Andrien' Florze la 39e année de sa pastorale "

- " 1654 . Mensis february die prima circa secunda matutina vel circa mediam noctem obiit venerabilis Nicolaus Piroulle pastor in Cherat confessus et communicatus et iunctus fuit anima eius requiescat in pace " : le 1 er ou le 2 février 1654, le matin ou vers le milieu de la nuit est décédé le vénérable Nicolas Piroulle curé de Cheratte , confessé, communié et ayant reçu l'onction, que son âme repose en paix

- " Die sexta july obiit Reverendus et venerabilis Dominus D. Franciscus Piroulle sacra Theologia licentiabus quondam seminary sua celsitudibus Praeses et Professor, ecclesia collegiale Sti Pauli Leody canonicus et cantor (cuius anima misereatur Deus) eius Exequia facta fuerunt in ecclesia Sti Pauli Leody 21 eiusdem mensis. Corpus illius iacet inhumatum in sepulchro extracto in ecclesia nostra de Cheratte infra suppre Lavery (?) altaris sub invocatione S. Nicolai cuius rector erat pacificus dum viveret. dederunt eade videatur testamentum "

- " Die 24 augusti (1671) obiit Leodii in Collegio P.P. societatis Jesu Anglorum circa tertiam pomeridianam venerabilis D.M. Theodorus Bert. Morea Pastor de Cheratte (cuius anima miseruatur Deus) qui in templo dictorum Patrum fuit sepultus eius vero exequie in ecclesia de Cheratte facto fuerunt die septima septembris sequentis"